



# Assemblée générale

Cinquantième session

**11**<sup>e</sup> séance plénière

Jeudi 28 septembre 1995, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, S. E. M. Juraj Schenk, à qui je donne la parole.

**M. Schenk** (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est vraiment un grand honneur de présider la session de l'Assemblée générale des Nations Unies en cette année très importante. Permettez-moi donc de vous féliciter sincèrement pour votre élection et de vous exprimer mes meilleurs voeux pour la réussite de cette cinquantième session.

Je remercie également votre prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour sa contribution inestimable aux résultats positifs obtenus à la session de l'année dernière.

À la fin de 1995, la République slovaque aura achevé sa troisième année d'existence souveraine. Bien que mon pays n'ait adhéré que depuis peu à la communauté internationale, il a, pendant ces trois années, démontré que ses activités sur la scène internationale sont basées sur le respect du droit international et des principes de la coexistence démocratique entre les nations.

L'aspect fondamental de la politique étrangère de la Slovaquie est son intégration à la sphère géopolitique et économique avec laquelle nous entretenons de nombreux liens historiques, mais aussi — ce qui est, à mon avis, plus important encore — avec laquelle nous partageons la même hiérarchie de valeurs civilisées contemporaines.

Comme d'autres pays d'Europe centrale, la Slovaquie a réalisé de grands progrès dans la transformation de son système politique et économique, ainsi que dans le processus de démocratisation. Nous nous sentons proches aux plans politique et économique, de l'Ouest, et nous sommes conscients de l'occasion historique unique qui nous est donnée de nous associer à l'union prospère des pays démocratiques d'Europe.

En tant qu'État démocratique normal, la Slovaquie fait partie intégrante de l'espace de l'Europe centrale, qui est, à n'en pas douter, important pour la stabilité politique et militaire en Europe. Nous voulons contribuer à la réalisation de cette stabilité en maintenant des relations de bon voisinage garanties par un ensemble de traités juridiquement solides, ainsi que par une coopération mutuellement profitable. Nous partons du fait qu'une telle coopération est une condition préalable essentielle à la stabilité et à la prospérité de tous les pays de la région.

Les bonnes relations que nous entretenons avec les États du Groupe des Sept, de la Communauté d'États indé-

pendants et tous les pays démocratiques sont également d'une grande importance pour nous. Nous souhaitons tirer pleinement parti de la possibilité de coopération avec les pays en développement rapide de la région de l'Asie et du Pacifique, les pays d'Amérique latine, et les pays du Proche et du Moyen-Orient.

La République slovaque participe au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre des activités des Nations Unies. Notre priorité à ce stade est de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement. Je dois dire à cet égard que notre participation en qualité de membre à la Conférence du désarmement, faisant suite à celle de l'ancienne fédération tchécoslovaque, qui a été active dans cet organe depuis sa création, reste la dernière question à résoudre. Dans tous les autres organes, le siège occupé par l'ex-Tchécoslovaquie a été assigné à la République tchèque ou à la Slovaquie par vote ou nomination selon les règlements respectifs, car les deux États successeurs avaient convenu de ne pas entrer en compétition pour l'obtention des sièges dans les organes du système des Nations Unies qui avaient été laissés vacants par la dissolution de la fédération. Conformément à cet accord et avec l'appui du Groupe régional de l'Europe de l'Est, la Slovaquie a présenté sa candidature pour pourvoir le siège laissé vacant à la Conférence du désarmement par l'ex-Fédération tchécoslovaque, dont la Slovaquie est l'un des États successeurs. Autrement dit, nous avons toujours été et nous restons intéressés à combler le vide qui s'est fait jour au sein des membres de la Conférence. Nous pensons qu'il est injustifiable de lier la question de l'attribution d'un siège de membre de la Conférence laissé vacant à la question plus large de l'augmentation du nombre de ses membres, à l'examen depuis plusieurs années. Nous pensons que les États membres de la Conférence comprendront cette situation et qu'ils appuieront la Slovaquie et sa démarche légitime en vue de poursuivre les activités antérieures de la diplomatie tchécoslovaque à la Conférence du désarmement.

Les résultats de la cinquième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représentent une impulsion importante pour les futures activités de la Conférence du désarmement. La prorogation du Traité pour une période indéfinie est le résultat le plus important de la Conférence d'examen. Nous pensons qu'elle constitue un préalable à toute nouvelle évolution de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à l'élimination totale des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération a joué un rôle positif dans l'histoire contemporaine de l'humanité. Unique Traité à caractère mondial, il a permis de réduire le risque d'un nouvel élargissement du groupe des États dotés d'armes nucléaires.

La Slovaquie met particulièrement l'accent sur la préparation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, et appuie l'ouverture immédiate de négociations en vue de l'élaboration du texte du traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Ce traité permettrait la réalisation de nouveaux progrès dans l'édification d'une nouvelle architecture de sécurité et constituerait un jalon important sur la voie d'une ère où les armes nucléaires seront considérées inutiles.

La Slovaquie, qui fait partie des États signataires, attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques, qui déclare illégale une catégorie entière d'armes de destruction massive. Je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée que le Parlement slovaque a approuvé cette convention il y a trois semaines et que nous présenterons bientôt les instruments de ratification au Secrétaire général.

En ce qui concerne la prochaine Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, mon pays est prêt à appuyer la bonne marche des travaux et l'adoption du texte du Protocole IV, qui permettrait la mise en oeuvre effective de la Convention. La Slovaquie est l'un des premiers pays à avoir imposé un embargo sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Nous sommes également très satisfaits des résultats de la Réunion internationale des Nations Unies sur les programmes de déminage, organisée sous les auspices du Secrétaire général. Ce forum a insisté sur la nécessité d'aborder de manière plus active la réduction des impacts négatifs causés par l'utilisation de ces armes inhumaines, qui frappent tout particulièrement la population civile, y compris des enfants innocents.

Le conflit sur le territoire de l'ex-Yougoslavie a été pour l'ensemble de la communauté internationale, mais en particulier pour l'Organisation des Nations Unies elle-même un test sévère. La note qui nous sera donnée à l'issue de ce test aura des incidences sur les relations prévalant sur la scène internationale pendant les prochaines décennies. La Slovaquie estime que les pourparlers de paix sont la seule façon d'arriver à une solution juste et durable. Les mesures militaires ont montré qu'elles avaient un effet contraire à l'effet escompté et qu'elles n'étaient que temporaires.

Elles ne peuvent venir à bout de l'animosité qui règne entre les parties en conflit. Notre effort vise à trouver des solutions généralement acceptables, agréées par toutes les

parties à la table des négociations. Leur statut égal peut être considéré comme l'une des conditions préalables décisives dans l'approche de cette crise. De ce fait, nous soutenons le plan du Groupe de contact et le considérons comme un bon point de départ pour des négociations directes entre les parties au conflit.

En vue de réaliser la stabilité dans la région de la Méditerranée, une solution juste et durable du problème de Chypre doit être trouvée. À cet égard, mon pays soutient les efforts de la communauté internationale et apprécie hautement la contribution du Secrétaire général, qui a insisté sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre. Nous pensons qu'il est nécessaire que les négociations se poursuivent entre les deux communautés en vue de réunifier l'île. Ce processus, pour aboutir, doit prendre en considération les différences individuelles et spécifiques existant au sein de la population. La Slovaquie est prête à continuer de fournir ses bons services pour faciliter des rencontres entre les représentants politiques des deux communautés.

Vu qu'il y a tant de conflits dans toutes les parties du monde, mon pays se félicite de tout progrès de nature à renforcer la sécurité et la paix internationales. À titre d'exemple, des progrès concrets ont été réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient axé sur le règlement définitif du conflit arabo-israélien de longue date. Les accords signés entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont confirmé que les pourparlers de paix et les efforts des deux parties ainsi que de la communauté internationale allaient dans la bonne direction. Ces efforts s'appuient sur la conviction que les deux parties peuvent coexister de façon pacifique.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues une des questions les plus débattues. La Slovaquie considère que les opérations de maintien de la paix constituent un instrument important pour permettre à la communauté internationale d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. D'autre part, nous prenons conscience du fait que la situation actuelle n'est pas idéale. C'est pourquoi nous appuyons le processus de restructuration des opérations de maintien de la paix aux fins de renforcer leur efficacité et de leur permettre de réagir plus vite. Cela exigerait que le mandat des missions de maintien de la paix soit clair, sans ambiguïté et réaliste, c'est-à-dire réalisable. Dans ce contexte, nous nous félicitons du Supplément à l'Agenda pour la paix en tant qu'effort de renforcement de l'élément de la prévention de conflits. Nous avons suivi les débats sur ces questions avec une vive attention et nous partageons l'avis qu'à ce niveau, c'est le maintien de la paix plutôt que l'imposition de la paix qui est la solution réaliste, reflétant

la complexité de la plupart des conflits et répondant à ce que la communauté internationale peut prendre en charge.

La position de la Slovaquie s'est reflétée dans les types d'unités et de services fournis aux opérations de maintien de la paix. Actuellement, nous avons 600 ingénieurs dans l'ex-Yougoslavie et cinq observateurs militaires à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Le bataillon d'ingénieurs slovaques a reçu un diplôme honorifique du commandant de la Force de protection des Nations Unies en novembre 1994 en reconnaissance de ses mérites professionnels et de la qualité du travail accompli.

En vue de réaliser les objectifs fixés par les Nations Unies, il est nécessaire qu'ils soient obtenus dans un contexte démocratique, en particulier en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. La République slovaque a satisfait à toutes les obligations internationales pertinentes de l'ex-Fédération tchécoslovaque. Dans le domaine des droits de l'homme, cela signifie que la Slovaquie est partie à toutes les conventions internationales des droits de l'homme. Cette approche active a également eu pour résultat l'approbation d'une série de documents en matière de législation interne et de politique étrangère.

À titre d'exemple, je mentionnerai plus particulièrement : l'intégration des normes internationales de protection des droits de l'homme dans la Constitution de la République slovaque; l'harmonisation ultérieure d'autres normes légales avec ces critères; la création du Centre national slovaque pour les droits de l'homme et du Comité gouvernemental pour l'application du Programme d'action contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance; une participation active à la préparation de documents internationaux concernant la protection des personnes appartenant à des minorités ethniques; la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités; et enfin — ce qui n'est pas moins important — l'impact de ce document, avec celui de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, sur le Traité sur les relations de bon voisinage et de coopération amicale signé cette année avec la Hongrie.

La Slovaquie est très sensible à tous les types de non-respect et d'abus flagrants des valeurs qui sont le fondement de la dignité humaine, et mon pays apprécie donc vivement les actions des Nations Unies en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. Nous sommes prêts à contribuer au renforcement de la coopération internationale en vue d'aboutir à un plus grand respect des droits de

l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

S'agissant des droits de la personne humaine, nous ne pouvons négliger les droits des femmes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui vient de s'achever a soulevé un certain nombre de questions qui devront être résolues par nos efforts concertés. Nous nous félicitons de l'issue heureuse de cet événement, et mon pays a été honoré, en tant que membre de la Commission sur le statut des femmes, de prendre part activement à la préparation de son document final, la Plate-forme d'action.

Il y a un certain nombre de questions sociales liées au statut de la femme. L'une d'entre elles concerne le rôle de la famille dans la société. Le Centre international pour les études de la famille a été actif en Slovaquie depuis la fin de 1993 et il a constamment prouvé son dynamisme en participant activement à divers événements internationaux. Ce centre a été coorganisateur de la rencontre interrégionale des coordonnateurs nationaux tenue sous les auspices des Nations Unies à Bratislava, du 4 au 7 février 1995, et qui a été le point de convergence de l'Année de la famille. Ces événements ont conduit notre gouvernement à rechercher les possibilités d'une coopération plus étroite entre le Centre et les Nations Unies. La Slovaquie a de ce fait soumis une proposition pour intégrer le Centre à l'ONU. Nous serions très reconnaissants si notre proposition était favorablement examinée.

La Slovaquie apprécie les efforts de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la restructuration et la revitalisation de ses activités dans les domaines économique, social et autres domaines connexes, ainsi que toutes les réformes y afférentes. Nous considérons ces efforts comme une contribution destinée à améliorer l'efficacité des travaux des Nations Unies et une réponse positive à tous les changements majeurs qui ont lieu dans le monde.

Nous appuyons pleinement l'approche de base et les objectifs des deux documents fondamentaux approuvés par les Nations Unies en matière de coopération économique internationale dans les années 90 : la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la Relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

L'une des priorités essentielles attachées à ces documents est le développement des ressources humaines dans le cadre du développement global. Ces documents se fon-

dent sur un consensus d'ensemble. Leur objectif est d'améliorer la situation économique et sociale des régions pauvres et les moins développées de notre planète, et donc d'éliminer l'une des principales sources de conflit : les différences énormes existant entre pays riches et pays pauvres. Tous ces objectifs répondent aussi à l'intérêt majeur de la République slovaque.

Au cours de la précédente décennie, le nombre de pays répondant au critère de pays «les moins avancés» a sensiblement augmenté. Parallèlement à d'autres problèmes mondiaux, comme ceux de la protection de l'environnement et du développement durable, qui ne peuvent être résolus ni par un seul pays, ni par quelques-uns, cette situation interpelle l'humanité tout entière et, particulièrement, les pays les plus développés. Cependant il nous faut également souligner la responsabilité primordiale des pays intéressés en ce qui concerne la poursuite de leur développement.

À l'heure actuelle, la Slovaquie elle-même, comme d'autres pays d'Europe centrale et orientale, est aux prises avec divers problèmes économiques complexes relatifs au processus de transition d'une économie planifiée et centralisée à une économie de marché. Jusqu'à présent, ce processus n'avait jamais atteint une telle ampleur. Nous sommes vivement intéressés par l'accès continu à une information précieuse sur les projets des Nations Unies concernant le savoir-faire, le développement des ressources humaines, et la formation à la gestion. Cela nous aiderait sans aucun doute à mener à bien notre réforme économique.

Malgré une situation économique difficile, mon pays a la ferme volonté de participer activement aux programmes de l'ONU dans des domaines où il pourrait être utile, notamment ceux ayant trait aux ressources humaines dans les pays en développement. Par exemple, nous entrevoyons les chances d'une plus large participation d'experts slovaques dans les programmes de développement.

La Slovaquie appuie toutes les activités de l'ONU dans le domaine de l'assistance aux pays en développement. Nous saluons l'action méritoire de ces pays qui ne sont pas dans la position de simples bénéficiaires passifs, et nous apprécions vivement leurs initiatives pour prendre en main la gestion de leur développement technique et économique. En même temps, nous estimons à sa juste valeur le rôle de l'ONU dans l'exécution des projets destinés à répondre pleinement aux besoins des pays bénéficiaires tout en respectant certaines caractéristiques spécifiques de leurs économies et de leurs priorités et en utilisant le potentiel humain, technique et technologique local.

De nos jours, alors que l'Organisation traverse une période particulièrement difficile, il est très important de déterminer l'orientation de ses activités, le point de départ étant le processus en cours dans les relations internationales. L'interrelation existant entre les intérêts globaux et les intérêts nationaux est un facteur essentiel dont il faut tenir compte pour faire face aux problèmes auxquels toute l'humanité est actuellement confrontée.

Si l'ONU veut comprendre réellement la nature même de ce processus, il lui faut nécessairement commencer par sa propre réforme. Nous appuyons cette réforme et, par conséquent, toutes les mesures susceptibles d'être prises pour renforcer le système de l'ONU afin qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de ses fonctions. Cette réforme exigera, entre autres, la restructuration de la plupart des principaux organes de l'Organisation. En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, nous sommes favorables à son élargissement par l'admission de nouveaux membres à même d'assumer des responsabilités à l'échelle globale et de participer financièrement aux activités des Nations Unies. La crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité doivent être une haute priorité.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés financières résultant des arriérés dus par les États Membres. Bien souvent, ils ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs contributions mises en recouvrement. Par conséquent, nous sommes favorables à la réforme du barème des contributions sur la base du principe de la capacité de faire face aux échéances; nous attendons également de la réforme qu'elle permette d'accroître l'utilisation efficace et la transparence des dépenses.

Pour ce qui est du budget des Nations Unies, je tiens à dire que la Slovaquie, malgré les transformations subies par son économie et les différentes pressions auxquelles sont soumises les finances de l'État, a toujours rempli ses obligations et réglé intégralement sa quote-part au budget ordinaire. Pour ce qui est du budget des opérations de maintien de la paix, la Slovaquie se trouve dans la même situation que la République tchèque. Ces deux pays n'ont été classés dans aucun des groupes pour la répartition des dépenses de maintien de la paix alors qu'ils sont Membres de l'ONU depuis déjà plus de deux ans et demi. Nous pensons que cette question sera réglée au cours de la présente session de l'Assemblée générale, et espérons qu'il sera dûment tenu compte de leurs données économiques respectives. Après avoir analysé les données et les avoir comparées à celles d'autres pays, nous sommes arrivés à la conclusion que la Slovaquie devrait figurer parmi les États Membres inscrits au groupe «C» pour la répartition des

dépenses consacrées aux opérations de maintien de la paix. Je tiens à confirmer ici que la Slovaquie est toute disposée à assumer la part de responsabilité qui lui revient pour cette importante activité de l'ONU.

Cette année, nous commémorons les 50 années qui se sont écoulées depuis la fin des horreurs de la seconde guerre mondiale, lorsque toutes les nations ont fait taire les armes avec l'intention de vivre dans la paix et, dans ce but, ont décidé de créer une organisation qui servirait de plateforme à la coopération internationale. Si nous faisons le bilan de ces décennies, il est logique d'arriver à la conclusion que l'ONU a joué un rôle crucial dans notre histoire et que son existence se justifie toujours.

Bien que les cérémonies de commémoration doivent atteindre leur point culminant le mois prochain, nous pouvons d'ores et déjà dire que nous avons fait de notre mieux pour marquer cet anniversaire avec dignité. C'est ainsi qu'un comité spécial créé en Slovaquie a organisé de nombreuses manifestations d'ordre éducatif, dont certaines se déroulent encore actuellement. L'objectif principal de tous ces séminaires, réunions, émissions de radio et de télévision, est d'attirer l'attention sur les activités de l'Organisation, sans conteste la plus importante au niveau mondial, non seulement dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi, et particulièrement, dans celui du développement et de la coopération internationale couvrant tous les domaines de l'activité humaine.

Je souhaite le plus grand succès à la présente session de l'Assemblée générale, et beaucoup de force spirituelle pour résoudre les importantes questions auxquelles l'ONU doit faire face aujourd'hui.

**Le Président** : (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, M. Galo Leoro Franco.

**M. Leoro Franco** (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur Diogo Freitas do Amaral, professeur éminent et personnalité internationale de grande renommée, à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de la présente session historique de l'Assemblée générale marquée par la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Je voudrais également rendre hommage à M. Amara Essy pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée.

À la fin du XXe siècle et à l'aube du nouveau millénaire, dans un monde caractérisé par la mondialisation de l'économie et la dynamique des relations internationales, les facteurs importants de cette réalité sont le progrès considérable des sciences, l'importance de la révolution technologique, l'influence décisive des communications et de l'informatique, l'expansion du commerce et les conséquences de l'interaction culturelle et religieuse. Cependant, avec ces facteurs coexiste un déséquilibre accentué des aspects économiques et sociaux, principalement dans les régions habitées par les trois quarts de l'humanité, c'est-à-dire dans le monde en développement.

Nous sommes confrontés à des problèmes dont l'existence ne pouvait être pressentie au début de ce siècle. Il suffit de mentionner, entre autres, l'internationalisation des problèmes écologiques, la fragmentation et la renaissance des nationalismes violents, l'instabilité politique et sociale, la diminution des transferts des ressources externes pour le développement.

Dans de nombreux pays de ce que l'on appelle le tiers monde, la question sociale présente des caractères extrêmement graves. La pauvreté critique, et avec elle, la faim, la malnutrition, l'abandon, le chômage, les maladies et l'ignorance, ont fait cause commune dans de nombreuses régions avec la guérilla et la subversion armée. Les conséquences de la crise de la dette extérieure et l'absence de solidarité politique internationale pour l'alléger continuent de peser lourdement sur divers pays. Dans de nombreuses régions, la corruption est un mal endémique. La production, le commerce et la consommation des stupéfiants minent les structures sociales traditionnelles. La violence rurale et urbaine augmente, et le fait qu'on essaie souvent de la supprimer brutalement, encourage à son tour sa propagation.

À cet égard, en ma qualité de Secrétaire *pro tempore* du Groupe de Rio, et en ma qualité de représentant de l'Équateur, pays qui en fait partie, je dois déclarer que le Groupe estime qu'il est nécessaire de convoquer la deuxième conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, où l'on examinerait les mécanismes appropriés nécessaires pour renforcer la lutte contre ce trafic et ses conséquences funestes.

Face à cette réalité, l'Équateur continuera toujours de plaider en faveur de l'adoption de mesures urgentes au plan international, afin de lutter courageusement contre ces maux qui affligent de nombreux peuples. L'Assemblée générale a proclamé l'année 1996 Année internationale de l'élimination de la pauvreté. Mon pays est convaincu que, grâce à cette proclamation, l'opinion publique internationale prendra

davantage conscience de la complexité de ce problème grave et prendra les mesures nécessaires pour l'atténuer.

Dans ces conditions, bien que ces dernières années la détente internationale et le renforcement de la confiance entre les États qui ont prévalu après la fin de la guerre froide aient facilité l'adoption de mesures sur le désarmement nucléaire, il existe toujours le danger latent qu'entraînent la prolifération et l'emploi des armes nucléaires. C'est pour cela que l'Équateur a vigoureusement condamné les essais nucléaires effectués par la Chine et par la France. Nous sommes convaincus que ces pays répondront positivement au tollé général qui exige la cessation de tous les essais.

L'Équateur s'est déclaré en faveur du consensus pour la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, en même temps, il a estimé qu'une décision historique constituait un tout avec les principes et les objectifs adoptés à cette occasion pour la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement. À cet égard, nous rappelons que les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires devraient prendre fin au plus tard en 1996, et qu'il faudra entamer des négociations sur l'interdiction des matières fissiles destinées aux armes nucléaires, tout cela devant en fin de compte contribuer au désarmement général et complet, comme cela est stipulé à l'article VI du TNP.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco a fait de l'Amérique latine une zone exempte d'armes nucléaires. C'est exemple devrait être un encouragement pour l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier dans les régions où la tension est la plus grande.

L'Équateur salue les accords passés entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne, qui, indubitablement, contribuent à la consolidation de la paix au Moyen-Orient, une des régions les plus frappées par l'insécurité, la violence et l'affrontement armé. Nous estimons que ces efforts et les mesures qui doivent être adoptées pour appliquer les accords conclus contribueront à la pacification complète de cette région. En conséquence, nous espérons qu'en faisant preuve de courage et de confiance et avec l'appui international, les protagonistes de cette situation suivront le chemin que par bonheur ils ont emprunté.

En revanche, nous devons exprimer notre profonde préoccupation face à la continuation des actions armées en ex-Yougoslavie, malgré les fréquents appels et résolutions du Conseil de sécurité. Nous croyons qu'il est nécessaire

que les puissances ayant les plus grandes responsabilités internationales adoptent d'une manière plus catégorique les mesures qui mettront fin à une situation aussi lamentable. De même, l'Équateur se joint à l'appel lancé quant au danger d'une explosion imminente au Burundi, dont les conséquences viendraient s'ajouter aux effets tragiques qui subsistent à la suite des événements sanglants successifs survenus au Rwanda.

L'obligation fondamentale des Nations Unies, leur raison d'être en fait, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a été signalé que depuis 1989, plus de 100 conflits armés ont éclaté dans le monde, dont l'immense majorité était due à des problèmes internes. Une telle situation a mis en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dans certains cas, de la paix et de la sécurité globales, ce qui montre que dans ce domaine, le lien entre ce qui est interne et ce qui est international est chaque fois plus évident. C'est la raison pour laquelle l'Équateur estime que la paix ne signifie pas uniquement l'absence de conflits armés, mais que cela implique aussi les conditions politiques, économiques et sociales dans lesquelles les peuples se développent. Donc il faut reconnaître que les questions de sécurité traditionnelles se sont élargies et qu'elles comprennent actuellement les dimensions non militaires de la sécurité humaine et du développement durable.

C'est pour cela que l'Équateur estime qu'il est impératif que l'ONU, avec l'expérience tirée des succès et des échecs qu'elle a connus au cours de ses 50 années d'existence, se prépare à répondre aux nouveaux défis qui apparaissent dans tous les coins du monde. En même temps, il est nécessaire de souligner que la communauté internationale recourt actuellement à l'ONU plus fréquemment et avec plus de confiance, et demande une intervention plus directe et plus efficace afin d'obtenir l'amélioration ou la solution de conflits politiques, économiques ou sociaux. Cette situation exige le renforcement de notre Organisation et une restructuration, laquelle est indispensable.

L'Équateur appuie la réforme du Conseil de sécurité afin que sa composition reflète de manière plus adéquate le nombre actuel des Membres des Nations Unies et les nouvelles réalités du monde, et qu'il puisse également réagir avec efficacité et célérité, grâce à l'adoption de mesures d'alerte rapide, de prévention des conflits, de rétablissement et de consolidation de la paix, de même que par le déploiement ou la poursuite d'opérations de maintien de la paix. Nous ne croyons pas que cette nécessité urgente de restructuration puisse être satisfaite par la simple entrée de deux grandes puissances industrielles en qualité de nouveaux

membres permanents. Pour ce qui est de l'augmentation du nombre des membres, nous estimons que toutes les régions géographiques doivent être représentées de façon adéquate car, dans le cas contraire, on ne ferait qu'augmenter encore davantage le déséquilibre qui existe actuellement.

L'Équateur n'est pas non plus d'accord pour que l'on donne le droit de veto à davantage de membres. Au contraire, s'agissant d'un mécanisme répondant aux réalités politiques d'un monde qui n'existe plus à l'heure actuelle, les puissances qui bénéficient de ce privilège devraient accepter volontairement d'y recourir exclusivement dans le cas de mesures relevant du Chapitre VII de la Charte. Le monde entier applaudirait une telle décision des cinq membres permanents, dans laquelle on verrait un pas vers la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale, elle aussi, devrait être sensiblement revitalisée pour lui permettre de s'acquitter d'une manière efficace et responsable des obligations que lui confère l'Article 11 de la Charte et pour que ses résolutions, notamment celles relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dûment mises en oeuvre et respectées, exercent l'influence que l'on attend de l'organe politique suprême des Nations Unies. De même, il est nécessaire que le Conseil économique et social réponde de manière appropriée aux nombreuses exigences fixées par la Charte. Le Conseil de tutelle a perdu de son importance et il doit être complètement refondu. Le Secrétaire général devrait exercer pleinement les nombreuses fonctions que lui confère l'Article 99 de la Charte.

L'Équateur juge qu'il est nécessaire de se pencher sur la structure et le mandat des institutions de Bretton Woods ainsi que sur leurs relations avec les Nations Unies. Afin d'obtenir les meilleurs résultats et de mettre à profit les ressources existantes, il est indispensable de coordonner les efforts internationaux pour ce qui est du système monétaire international et du progrès économique et social.

La grave crise financière que connaissent actuellement les Nations Unies pourrait être résolue si les pays qui, pour de nombreuses raisons, ont les plus grosses dettes, faisaient un sincère effort pour s'acquitter de leurs obligations. Il est inacceptable que l'on fasse porter le fardeau de la solution à cette crise aux pays en développement dont les économies chancelantes ne sont pas en mesure d'y faire face.

L'Équateur, qui a fait du respect des droits de l'homme sa philosophie de gouvernement, accorde une importance toute particulière aux efforts des Nations Unies en matière de promotion de ces droits. C'est avec une

profonde préoccupation que nous constatons les violations massives des droits de l'homme et la recrudescence de pratiques que l'on croyait disparues, comme l'épuration ethnique qui, dans certains cas — en ex-Yougoslavie, par exemple — ont pris les proportions d'un génocide. Celles-ci sont autant de menaces évidentes à la paix internationale. L'Équateur est révolté par les attaques commises contre les populations civiles, et plus particulièrement contre les femmes, les vieillards et les enfants, et il condamne ces pratiques qui provoquent d'immenses flux de réfugiés. Ces violations représentent non seulement un défi lancé aux Nations Unies et aux nombreux instruments internationaux en vigueur, mais aussi un affront à la conscience humaine.

À cet égard, l'Équateur appuie toutes les mesures destinées à mettre fin à cette situation déplorable, à punir les coupables de ces violations et à rétablir un climat de confiance, d'harmonie et de concorde. La communauté internationale a une responsabilité indubitable à cet égard. Nous espérons que l'Assemblée générale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, adoptera les mesures nécessaires pour faire face efficacement à ces graves atteintes à la paix et à la sécurité internationales qu'entraînent de telles violations. Nous exprimons notre confiance et notre appui au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et nous espérons qu'on lui fournira les ressources administratives et financières qui lui sont nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses tâches importantes.

Nous estimons que les systèmes démocratiques constituent la réponse adéquate aux aspirations à la liberté et à la coexistence fraternelle entre les peuples et leurs différentes cultures.

Afin de réaliser les objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones, l'Équateur, un pays multiethnique, a lancé, en consultation avec les organisations nationales autochtones, plusieurs initiatives et programmes concrets qui visent à améliorer la situation économique, sociale et culturelle de ces groupes humains tout en respectant pleinement leurs caractéristiques propres. Nous espérons pouvoir compter sur la coopération internationale pour donner forme à ces initiatives et à ces programmes.

Par le passé, les Nations Unies ont mené la lutte pour le droit à l'autodétermination qui devait mettre fin au système odieux du colonialisme. Depuis ses toutes premières années d'existence, l'Organisation a condamné le régime d'apartheid et elle a continué de le faire jusqu'à son élimination. Il appartient maintenant aux Nations Unies de mener le combat pour le droit au développement sur des bases économiques et sociales saines, ce qui signifierait

pour des millions d'êtres humains l'espoir d'une existence plus digne d'être vécue. Il ne saurait y avoir de paix stable et durable sans un développement harmonieux et soutenu.

Ce développement doit en outre s'accompagner de solutions urgentes pour protéger l'environnement, qui est le patrimoine de toute l'humanité. Action 21, fruit du «Sommet de la Terre», doit être mis en oeuvre, et l'Équateur s'efforcera de mobiliser la coopération internationale pour préserver la vaste richesse écologique de son territoire continental et de ses régions amazoniennes et archipélagiques.

Conformément à la politique d'ouverture de son économie, l'Équateur est le dernier membre en date de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela devrait lui permettre, entre autres choses, de jouir de la garantie du principe de non-discrimination dans ses relations commerciales avec tous les membres, de négocier de meilleures conditions d'accès pour les biens et services équatoriens, d'obtenir une assistance technique, et de jouir du traitement favorable et préférentiel accordé aux pays en développement.

De l'avis de mon pays, il est indispensable que s'établissent entre l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation des Nations Unies des relations organiques stables. À cette fin, nous suggérons que l'on s'emploie activement à élaborer un accord entre les deux organisations, conformément aux principes de l'Accord de Marrakech et à la Charte de San Francisco. Ces bases permettraient de mettre en place un nouvel ordre international plus juste et plus efficace, dans lequel le respect de la personne humaine serait garanti, le bien-être encouragé, le progrès économique partagé, et où l'équilibre et la justice du commerce international assurés afin de créer une société reposant sur la coopération, la solidarité et l'interdépendance internationales.

Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle particulièrement important dans ce nouvel ordre et le monde vers lequel nous avançons. Pour cela, non seulement il faut une transformation de leurs structures organiques, mais aussi et surtout il faut que tous les États Membres, grands et petits, qui composent l'Organisation, donnent leur appui politique sans réserve aux Nations Unies.

L'Équateur a toujours été fidèle à sa tradition historique de pays amazonien épris de paix et défenseur du droit. Il a toujours adhéré aux principes de la Charte, en particulier au principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'autrui, ainsi qu'à

l'obligation de régler les différends internationaux par les seuls moyens pacifiques.

Les problèmes engendrés par les atteintes à la paix affectent toutes les régions du monde. C'est ainsi qu'au début de l'année l'Équateur s'est trouvé impliqué dans un conflit armé aux conséquences imprévisibles avec son voisin, le Pérou, conflit qu'il n'a jamais souhaité et encore moins recherché. Nous avons informé le Secrétaire général des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation de ce conflit regrettable, qui a pour toile de fond le différend territorial qui affecte gravement les relations entre les deux pays depuis des décennies et dont la solution pacifique, juste, digne et définitive constitue une nécessité, non seulement pour les deux pays, mais aussi pour la coexistence pacifique en Amérique latine. Mon gouvernement a toujours cherché, par la voie diplomatique, à éviter ce conflit. L'action des pays garants du Protocole de Rio de Janeiro, de 1942, a été décisive; elle a permis l'arrêt des hostilités et l'amorce du processus de paix convenu dans la Déclaration de paix d'Itamaraty du 17 février 1995 et ratifié à Montevideo le 28 février 1995. Ce processus a permis de rétablir progressivement la paix, et nous espérons qu'avec l'aide de l'Argentine, du Brésil, du Chili ainsi que des États-Unis d'Amérique et de leurs observateurs militaires dépêchés dans la zone du conflit, il sera possible d'arriver à une solution définitive du différend selon les termes que j'ai mentionnés et comme le souhaitent les peuples de l'Équateur et du Pérou.

L'action entreprise par les pays garants a été particulièrement efficace en ce qui concerne le conflit entre l'Équateur et le Pérou, et nous sommes certains qu'elle permettra l'instauration de relations entièrement normales entre ces deux pays. Récemment, à l'occasion de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays qui constituent le Groupe de Rio, les 4 et 5 septembre, on a pu relever des preuves importantes de détente, entre autres dans les déclarations des chefs d'État des deux pays et dans les positions très encourageantes de certains autres qui, à notre avis, indiquent une orientation très claire vers la paix et apportent également un appui à la coexistence pacifique, tout en créant en même temps un espace pour le dialogue, des négociations constructives et une reprise des processus d'intégration qui servent à consolider la paix. Tout cela nous ouvrira en outre une voie certaine vers la coopération, dans les divers domaines de nos relations avec nos voisins et avec d'autres pays, dans le respect et la compréhension mutuels. Je pense que nous sommes engagés dans la voie d'une meilleure compréhension, et si nous prévoyons un cadre de bonne volonté, nous pourrions non seulement rap-

procher nos positions divergentes, mais aussi parvenir à des accords menant à des solutions durables.

Les problèmes qui menacent la paix internationale — qui suscitent des craintes naturelles, créent l'anxiété, affectent le bien-être de la population, et entraînent d'énormes pertes en vies humaines et une immense détérioration du développement économique et social — sont sans doute les plus graves et ceux qui exigent une action pacifique par tous les moyens possibles. Ce sont des problèmes profondément ancrés qui demandent une réaction positive des organisations internationales, universelles et régionales, lorsque leur assistance est nécessaire pour régler ces problèmes.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, M. László Kovács.

**M. Kovács** (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale. La délégation hongroise est prête à assumer sa juste part pour vous aider à vous acquitter de vos importantes responsabilités.

L'Organisation des Nations Unies, dans sa cinquantième année, est un témoin vivant de nos succès et de nos échecs. Dans de nombreux milieux, la question se pose de savoir si l'ONU a un problème de crédibilité à ce stade important de son histoire. Nous devons nous rappeler que la capacité d'agir de l'ONU n'est rien d'autre que la réflexion de la volonté et de la résolution de ses États Membres. L'euphorie qui a fait suite à la fin de la guerre froide est passée, et il faut que nous examinions de près le rôle que l'ONU est appelée à jouer dans un environnement international dramatiquement altéré, souvent fluide, où les valeurs communes risquent de ne pas déboucher automatiquement sur des intérêts convergents.

La Charte nous fournit un guide précieux pour distinguer l'ordre et la stabilité internationales solides d'une politique d'apaisement opportuniste. La question est de savoir si la communauté internationale est toujours prête à agir en conséquence en prenant fermement position contre l'agression, les crimes haineux contre l'humanité et les empiétements flagrants dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales de millions de personnes partout dans le monde.

Nous estimons qu'il ne saurait y avoir de place pour la complaisance alors que nous sommes témoins dans tant

de régions de guerres dévastatrices, du règne de l'illégalité, de la souffrance des populations civiles et d'une misère humaine largement répandue. Il n'y a pas de réponse positive à la question de savoir si, malgré l'absence de menace d'une nouvelle catastrophe mondiale, nous pouvons rendre notre planète sûre et à l'abri du danger. Un environnement global politique fondamentalement modifié, alors que le bipolarisme se dissipe, ne peut empêcher le déclenchement de guerres locales, de conflits internes ou de luttes ethniques. Les valeurs et les principes qui nous sont si chers semblent être des rêves distants dans le contexte des horreurs qui se produisent dans des endroits reculés pour certains, mais périlleusement proches pour d'autres.

*M. Odlum (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous comprenons maintenant l'importance croissante des instruments régionaux efficaces dans le traitement de ce nouveau type de conflits, essentiellement internes, dans lesquels le règne du droit et les administrations nationales responsables sont souvent inexistantes, dans lesquels les seigneurs de la guerre et autres dirigeants sans scrupules mènent des campagnes d'intimidation, de «nettoyage ethnique» et de génocide dans une atmosphère de nationalisme et de haine. Au fil des ans, l'ONU a remporté un certain nombre de succès en négociant des accords de paix, en conduisant des opérations de maintien de la paix, en améliorant les situations humanitaires et en encourageant la réconciliation nationale.

L'Organisation mondiale est mieux équipée pour s'occuper de situations de conflit traditionnelles. Toutefois, elle doit encore se préparer à relever tous les défis nouveaux et alarmants qui se présentent à elle. Si l'ONU ne peut, réalistement, gérer toutes les crises qui se produisent à travers le monde, elle doit, compte tenu de son rôle et de sa responsabilité uniques dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'efforcer de consolider le consensus politique global sur les principes de la Charte, d'aider, grâce à sa capacité préventive, à l'élaboration de stratégies et d'efforts régionaux, et prendre des mesures décisives lorsque la sécurité régionale ou mondiale est sérieusement menacée.

Les conflits contemporains demandent une capacité de réponse de l'ONU qui soit plus cohérente tout en restant décentralisée. La rénovation et la rationalisation de l'Organisation doivent être à l'ordre du jour, non seulement pour éliminer le gaspillage et le double emploi, mais également pour utiliser au mieux les ressources politiques et financières existantes. Nous appuyons également entièrement les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la

coordination entre les organes et les institutions des Nations Unies en vue de renforcer les capacités d'alerte rapide, de disponibilité et de réaction rapide de l'Organisation, qui doivent se concentrer sur toutes les activités de l'ONU dans les domaines politique, sécuritaire, social, économique-écologique, humanitaire et des droits de l'homme.

S'agissant des efforts concernant la réforme en général, il ne faut pas perdre de vue que l'accord sur des questions aussi diverses que l'élimination de la Charte de la clause d'États ennemis ou la réforme du financement des opérations de maintien de la paix ne pourront se réaliser en un jour. Nous espérons que la création d'un groupe de travail à participation non limitée de l'Assemblée générale, présidée par son Président, sera un jalon important dans cette initiative particulièrement complexe. Nous nous félicitons des importantes mesures déjà mises en oeuvre et attendons avec impatience celles qui sont destinées à renforcer la transparence et l'efficacité du fonctionnement du Conseil de sécurité.

La mission principale de l'ONU est de rendre le monde plus sûr pour tous. Après une série de conférences des Nations Unies sur les problèmes mondiaux les plus importants, tels que l'environnement, les droits de l'homme, la population et le développement social, et la Conférence mondiale sur les femmes, qui vient de se terminer, nous devrions centrer notre attention sur l'application pratique de leurs recommandations.

Au début de l'année, la communauté internationale a prorogé indéfiniment la validité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Hongrie a appuyé dès le début l'idée de la prorogation indéfinie, convaincus que nous sommes que cet important instrument international encourage la stabilité en empêchant la propagation de l'arsenal nucléaire et vise en même temps au développement ordonné de la coopération nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons que les garanties de sécurité données aux États non nucléaires par les membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que les perspectives d'une révision approfondie du fonctionnement du Traité — y compris les obligations dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais — ouvriront des perspectives nouvelles de progrès dans ce domaine.

La tragédie de l'ex-Yougoslavie a révélé non seulement jusqu'où peuvent mener la brutalité et la méconnaissance des normes élémentaires du droit international et de la conduite humaine, mais également les conséquences dévastatrices de la mauvaise volonté à appliquer les décisions

légitimes de la communauté internationale. Ce que nous avons vu, c'est que le Conseil de sécurité, et par conséquent l'ONU, n'a pu ni voulu donner suite à ses propres résolutions, laissant ainsi l'initiative à ceux qui n'ont pour armes que la force brute et la politique du fait accompli. La crise des Balkans rappelle de façon tragique et grave que le Conseil de sécurité ne saura préserver son autorité et sa crédibilité que par une unité d'action qui garantisse pleinement et en temps voulu l'application de ses résolutions. Une autre leçon importante à tirer de la gestion de cette crise est que des mécanismes d'alerte rapide et de prévention appropriés doivent être mis en place pour prévenir l'émergence de tragédies et de conflits nouveaux.

La République de Hongrie, qui est un pays voisin de trois des nouveaux États qui ont été créés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, a un intérêt vital dans la coopération pacifique et les relations de bon voisinage avec chacun d'entre eux et dans le prompt règlement du conflit par des moyens pacifiques, conformément aux buts et principes de la Charte, au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons indispensable à cette fin que la communauté internationale assure une présence visible et crédible et adopte une attitude résolue pour garantir l'application des décisions. Nous pensons qu'aucun arrangement global et durable ne pourra être mis au point pour ce conflit si deux facteurs, jusqu'à présent négligés, ne sont pas pleinement pris en compte.

Premièrement, toute solution devrait incorporer une dimension des droits de l'homme, y compris des garanties effectives pour les droits des minorités conformément aux normes internationales. À cet égard, je voudrais rendre hommage à l'ex-Rapporteur spécial auprès de la Commission des droits de l'homme, M. Tadeusz Mazowiecki, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour défendre constamment les valeurs de notre civilisation. Aucune assistance économique massive ni aucune présence internationale d'importance ne peut faire réellement une différence si les questions des droits de l'homme sont laissées pour compte.

Deuxièmement, la sécurité de la sous-région, et, en fait, de l'Europe dans son ensemble, est menacée par l'accumulation d'armes massives, dont la plupart sont les vestiges de la période précédente, alors que l'ex-Yougoslavie, qui n'était pas partie au Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), entretenait des forces armées importantes, en fait parmi les plus importantes en Europe. Il importe donc d'élaborer, dans le contexte du règlement, des accords pour réduire les armes classiques sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

L'acquisition de territoire par la force et le phénomène odieux qui l'accompagne, à savoir le «nettoyage ethnique», ont abouti dans l'ex-Yougoslavie à la destruction de régions entières. Cela a provoqué un mouvement forcé de population que l'on n'avait pas vu en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, alors que nous approchons de la cinquième année de guerre et d'efforts diplomatiques pour trouver une solution, nous ne devons pas perdre de vue les responsabilités politiques et personnelles qui ont été à l'origine de ce drame. Les idées malsaines d'État à nation unique, homogène et ethniquement pure, ont provoqué un cycle vicieux de vengeance qui a coûté la vie à plus de 100 000 personnes et contraint des millions d'autres à s'enfuir, dont un large nombre sont allées chercher refuge dans les pays voisins et même ailleurs. À cet égard, l'installation de réfugiés dans de nouvelles régions qui étaient traditionnellement habitées par d'autres minorités nationales dans le but de changer la composition ethnique ancestrale est contraire au droit international. Cela est d'autant plus vrai lorsque la force et l'intimidation sont utilisées, comme en ont été victimes les minorités croates et hongroises dans la province serbe de Voïvodine.

Le Gouvernement hongrois, à plusieurs reprises, s'est dit gravement préoccupé par l'impact négatif du conflit sur la composition ethnique de la population intéressée. De cette tribune, je voudrais à nouveau appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'élaborer un règlement complet dans le cadre duquel la question des réfugiés serait traitée en tenant compte des intérêts de chaque communauté ethnique. Tout règlement doit inclure la mise au point et l'application d'accords qui assurent la survie de ces communautés ainsi que le respect de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales, y compris les droits des minorités, et encourager la création d'institutions qui garantissent ces droits à long terme.

La question des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste au premier plan de nos préoccupations. La protection et la promotion de ces droits sont non seulement une obligation librement assumée par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais sont également une responsabilité en vertu de laquelle la communauté internationale peut légitimement demander des comptes. À Vienne, nous avons terminé le débat sur l'universalité des droits de l'homme en adoptant le document de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et en réaffirmant à juste titre l'universalité comme notre principe directeur depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le rôle légitime de l'ONU pour la défense des droits de l'homme devrait donc être soutenu et renforcé.

Avec la recrudescence des violations des droits de l'homme partout dans le monde, dont la plupart interviennent dans le cadre de conflits internes ou de luttes ethniques, notre organisation doit renforcer sa capacité d'alerte rapide et de prévention, mettre au point un mécanisme de réaction intégré qui comprenne des visites sur le terrain et des surveillants, une intégration plus étroite des droits de l'homme dans les activités de maintien de la paix, et l'interaction effective des mandats politiques, humanitaires et en matière de maintien de la paix et des droits de l'homme. La présence internationale, en particulier la protection préventive, est un moyen de dissuasion des plus efficaces pour réduire les violations et prévenir leur escalade.

La création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCR) repose sur l'idée qu'il faut plus de cohérence et de visibilité dans les activités des droits de l'homme qui sont menées dans le cadre du système des Nations Unies. Toutefois, notre attachement aux droits de l'homme sonne creux si nous ne déployons pas des efforts constants pour améliorer l'efficacité des mécanismes de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, en se concentrant sur la prévention et la surveillance sur place, ainsi que sur la mise au point d'une capacité d'intervention rapide.

Qu'il me soit permis maintenant de m'adresser à l'Assemblée générale en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La coopération entre l'ONU et l'OSCE s'est développée sensiblement tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel depuis le sommet de Budapest, en décembre 1994. L'OSCE, organisation régionale au titre du Chapitre VIII de la Charte, se lance maintenant dans les eaux inconnues de la prévention des conflits et de la gestion des crises, et, partant, estime importants les conseils et l'assistance de l'ONU, pour lesquels je tiens à remercier le Secrétaire général.

Sur la base d'un accord conclu entre les deux organisations, nous avons mis au point des formes souples de coopération, non seulement dans le domaine politique, mais également dans nos efforts communs consacrés aux questions humanitaires, aux droits de l'homme, à la vérification des sanctions et à la présence opérationnelle.

À l'heure actuelle, l'OSCE a des missions en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la République de Moldova, l'Ukraine, le Tadjikistan, le Haut-Karabakh, l'Estonie, la Lettonie et la

Tchéchénie. Nous sommes également sur le point d'en créer une en Croatie. Nous pensons qu'il est indispensable que la mission de l'OSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine, dans la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), reprenne ses activités conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Il est vrai que les mandats respectifs de ces missions de l'OSCE sont différents, mais ils visent tous à aider les parties intéressées à trouver une solution politique à leurs divergences sur la base des principes et des engagements de l'OSCE. L'OSCE contribue à surveiller et à vérifier les accords de cessez-le-feu, surveiller les retraits de contingents, créer des structures de négociations et des principes pour les entretiens sur la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il faut ajouter que, dans certains États, l'OSCE doit travailler dur pour obtenir l'appui politique nécessaire des parties pour qu'elles s'engagent dans un processus pacifique et politique structuré et soient disposées à faire des concessions mutuelles.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance pour les efforts de paix en Bosnie-Herzégovine, qui, en cette ville même de New York il à juste deux jours, ont abouti à ce libellé : «sont convenus de nouveaux principes fondamentaux». En tant que Président en exercice, j'estime extrêmement important que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe puisse être appelée bientôt à jouer un rôle nouveau, important et exigeant en tant que participant actif à l'application des accords de paix tant attendus en Bosnie.

En utilisant les capacités de renforcement réciproque de l'ONU et de l'OSCE, la Hongrie, qui exerce la présidence de l'organisation en 1995, est résolue à renforcer les deux organisations. Je reste convaincu qu'une coopération accrue dans la vaste région allant de l'Alaska au Kamchatka, avec l'appui actif des membres, nous rapprochera de la réalisation des nobles idéaux énoncés dans la Charte il y a 50 ans.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, S. E. M. Kasem Kasemsri.

**M. Kasemsri** (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je voudrais présenter mes plus chaleureuses félicitations à S. E. M. Freitas do Amaral, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale durant cette historique

cinquantième session. Je suis convaincu que, sous sa direction, le travail et les réalisations de cette session seront aussi impressionnants que l'événement que nous célébrons.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, Président de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Ma délégation a grandement apprécié la manière dont il a dirigé les travaux de cette session et le dévouement inlassable dont il a fait preuve en s'acquittant des lourdes responsabilités qui lui ont été confiées l'an passé. Sous sa direction, la quarante-neuvième session a non seulement préparé le cadre du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mais également contribué à renforcer ses fondations et à définir son ordre du jour pour les années à venir.

Puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur, au nom de mon gouvernement et du peuple thaïlandais, de m'adresser à l'Assemblée générale, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, je voudrais réitérer le soutien total et sans faille de mon gouvernement aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et à ses travaux et efforts globaux. En tant que représentant d'un gouvernement démocratiquement élu, je suis particulièrement heureux de constater le rôle et la participation accrus des Nations Unies dans la promotion des principes et des pratiques de la démocratie. La Thaïlande estime que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale, a un rôle important à jouer dans la promotion du concept de démocratie et de ses principes dans le domaine des affaires internationales, tout autant que dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies elle-même. C'est donc fort de cette conviction que je voudrais affirmer le soutien total de la Thaïlande aux projets des Nations Unies dans ce domaine.

Au cours des dernières années, on a souvent évoqué la nécessité de renforcer et de revitaliser l'Organisation des Nations Unies pour les 50 prochaines années, de la préparer aux défis du nouveau siècle qui approche. Au fil des ans, un certain nombre de propositions et de recommandations utiles sur les moyens d'améliorer la structure, les méthodes de travail, l'efficacité et l'ordre du jour de l'ONU ont été formulées par de nombreux experts, praticiens et enthousiastes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du système des Nations Unies. Cependant, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que l'ONU soit, selon les termes du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, une organisation «mue par le sens de sa mission et orientée vers les résultats».

À cet égard, la Thaïlande estime qu'un certain nombre d'éléments cruciaux sont nécessaires pour réaliser une réforme réussie du système des Nations Unies. Plus particulièrement, la réforme doit être universelle et complète. Le processus de réforme doit intervenir dans toutes les institutions du système des Nations Unies, et englober tous les aspects des travaux et des activités des Nations Unies. Un effort spécial doit être fait pour coordonner toutes les initiatives de réforme, notamment dans les trois principaux organes des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Pour cette raison, la Thaïlande apporte son plein appui à la décision prise par l'Assemblée générale, au début de ce mois, d'établir un Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, en vue d'examiner les propositions de réforme provenant de diverses sources et de faire des observations à leur sujet.

En rapport avec cette initiative, je voudrais aller un peu plus loin et proposer que, outre le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée, un point central soit désigné pour coordonner toutes les initiatives de réforme dans tous les organes des Nations Unies. Cependant, un tel point central ne doit pas se placer au-dessus ou en dessous des mécanismes de réforme existants, tels que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Agenda pour le développement, et le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Tous ces groupes devraient coexister et coordonner et compléter mutuellement leurs travaux.

Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1946, la Thaïlande partage les aspirations de tous les autres Membres de l'Organisation à un système des Nations Unies plus fort, plus cohérent et plus efficace — un système qui pourrait permettre de réaliser les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies; gérer dans l'urgence et avec efficacité les menaces à la paix et à la sécurité internationales; répondre efficacement aux besoins économiques, sociaux et humanitaires à l'échelle mondiale; promouvoir les objectifs de la sécurité humaine et du développement durable. De plus, la Thaïlande est convaincue qu'il faut aussi faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies du XXIe siècle soit plus équitable, représentative, démocratique, transparente et responsable, permette la participation la plus large possible à toutes ses prises de décisions et activités, et serve les intérêts de l'humanité tout entière.

Lorsqu'on évoque ces qualités, on a tendance à examiner les travaux de réforme du Conseil de sécurité. En tant qu'organe principal à qui incombe la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être restructuré de manière qu'il puisse s'acquitter de ses tâches avec efficacité, sa légitimité et son obligation redditionnelle étant également préservées. Pour réaliser cet objectif, les méthodes de travail réformées et la composition du Conseil de sécurité doivent permettre la plus large participation possible des États Membres, notamment des pays en développement, tout en accordant une juste importance aux États dont les positions dans le monde d'aujourd'hui reflètent les modifications actuelles de pouvoir et d'influence à l'échelle du monde.

Cependant, la seule réforme du Conseil de sécurité au travers de sa composition et de ses méthodes de travail ne suffira pas. Si le Conseil de sécurité veut être authentiquement efficace, il nous faut également repenser la façon dont nous envisageons son rôle. Il nous faut être plus réalistes dans nos attentes de ce que le Conseil de sécurité doit faire et devrait être à même d'accomplir dans une situation de conflit. En d'autres termes, il est grand temps que nous envisagions de limiter l'étendue et l'importance des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies à un niveau où cette implication sera pratique, utile et acceptable d'un point de vue économique.

Pour cette raison, ma délégation se félicite de la question soulevée par S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, Président de l'Assemblée générale pour la cinquantième session, au sujet de la nécessité de réexaminer la politique générale de l'ONU en matière de maintien de la paix. Ma délégation se réjouit également des efforts déployés au sein de la Cinquième Commission afin de réformer le processus d'adoption des budgets et des affectations de fonds pour le maintien de la paix, ce qui contribuerait à l'amélioration de la gestion des ressources financières de l'ONU. Ma délégation est convaincue qu'il serait sensé, au plan administratif, que nous tentions de freiner l'accroissement marqué des dépenses consacrées aux opérations de maintien de la paix et autres opérations connexes de l'ONU, qui, en 1995, ont dépassé 3 milliards de dollars et ajoutent ainsi aux difficultés financières de l'ONU.

Débattre des efforts réalisés par l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en termes financiers et administratifs est une chose et les envisager selon une perspective humaine en est une autre. Les conflits tribaux, ethniques et religieux qui sont à l'origine des hostilités actuelles en des lieux comme la Bosnie-Herzégovine, la Somalie, le Liban et Chypre faisaient rage longtemps

avant la fin de la guerre froide, et même, pour nombre d'entre eux, longtemps avant la création de l'ONU. L'ONU ne pourra pas faire grand-chose tant que les peuples impliqués ne souhaiteront pas coexister en paix. C'est pourquoi la Thaïlande appuie pleinement la poursuite par l'ONU du travail relatif à l'Agenda pour la paix, commencé par le Secrétaire général de l'ONU en 1992. En particulier, la Thaïlande estime que les concepts de diplomatie préventive et d'édification de la confiance, issus de ce travail, pourraient beaucoup contribuer à la promotion de la paix et de la compréhension dans toutes les régions du monde.

Dans cette optique, la Thaïlande et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont mis au point, en 1971, le concept de zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en 1976, et, ce qui est encore plus digne d'être noté, le Forum régional de l'ANASE en 1994, qui associe 18 États de la région de l'Asie et du Pacifique et de l'Union européenne. Il est très réjouissant de constater que, après deux ans d'existence, le Forum s'est de plus en plus révélé être un instrument utile pour la paix et la compréhension et a apporté d'importantes contributions aux efforts liés à la diplomatie préventive et à l'édification de la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Au cours de l'année écoulée, une série d'événements importants se sont produits au sein de l'économie mondiale. La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui en est encore à sa phase initiale de fonctionnement, augure bien de la future mise sur pied d'un régime commercial mondial qui soit transparent, équilibré et efficace. Des efforts doivent encore être déployés pour intégrer les principales économies axées sur le commerce ainsi que les économies en transition au sein du cadre de l'OMC afin de mondialiser davantage les normes et les pratiques d'un commerce libre et équitable.

De façon analogue, la conclusion des accords découlant des négociations d'Uruguay a laissé espérer la mise en place d'un système de commerce mondial plus équitable et plus ouvert. Il est essentiel que ces accords soient pleinement mis en oeuvre dès que possible. Il est également essentiel que les États parties s'abstiennent de prendre toute mesure unilatérale et arbitraire, car ce serait contraire à l'esprit et aux dispositions des accords et cela entraverait la liberté des flux commerciaux entre les États et les régions. La triste réalité est que, en dépit des accords, les États axés sur le commerce, comme la Thaïlande, continuent de subir les contrecoups de mesures unilatérales et arbitraires prises dans des domaines tels que l'agriculture, le textile et les produits manufacturés.

Pour cette raison, la Thaïlande croit que de nouvelles discussions et négociations sur la mise en oeuvre accélérée des engagements issus des négociations d'Uruguay et sur les questions connexes demeurent nécessaires. Des efforts devraient aussi être accomplis pour faire en sorte que le résultat de ces discussions et négociations rende possible l'établissement d'un équilibre entre les intérêts et les préoccupations des pays en développement et ceux des pays plus développés. La Thaïlande estime en outre que, à cette fin, des institutions de l'ONU telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) peuvent jouer un rôle fondamental pour associer et exprimer les intérêts et les préoccupations de toutes les parties concernées, notamment ceux des membres en développement et des membres les moins avancés de l'économie mondiale.

Des accords relatifs au commerce mondial ne sont pas les seuls qui rapprochent les pays les uns des autres. Une autre évolution bienvenue au sein de l'économie internationale est la coopération plus étroite entre les groupements économiques régionaux et sous-régionaux. Les liens existant entre ces entités dans diverses parties du monde ont, de fait, créé un réseau d'interdépendance qui comporte un énorme potentiel et serait bénéfique à toutes les parties concernées. Toutefois, il est nécessaire de continuer à veiller à ce que ces groupements ne se referment sur eux-mêmes et ne se transforment en blocs commerciaux régionaux s'excluant mutuellement. Une telle transformation serait néfaste à l'esprit de multilatéralisme qu'a favorisé cet organe au cours des 50 dernières années et au système commercial mondial.

Si la coopération économique dans un contexte régional comme celui de l'ANASE est devenue courante, il faut noter que des cadres de coopération chevauchent la division entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest. Les océans ne constituent plus une séparation. Des efforts comme la mise sur pied de la Coopération économique Asie-Pacifique et de l'association ANASE-Union européenne susciteront l'apparition d'une coopération économique plus étroite entre les régions, quels que soient l'éloignement géographique et les frontières. Alors que ces réseaux croissants de coopération étendent leur portée sur toute la planète et que le commerce transocéanique prend de l'ampleur, les distinctions géographiques et économiques deviennent de plus en plus sans objet. Les profondes divisions entre les riches et les pauvres, entre les hémisphères occidental et oriental, s'amointrissent effectivement.

Le développement économique durable doit aller de pair avec le développement humain durable. Il ne peut y avoir de prospérité tant que le respect des droits fonamen-

taux et la satisfaction des besoins des individus leur sont refusés. En tant que pays accordant beaucoup d'importance aux principes d'équité sociale et de bien-être social et aux droits de l'homme, la Thaïlande appuie pleinement les démarches faites par l'ONU dans des domaines comme la diminution de la pauvreté, l'éducation, les soins de santé et la lutte contre le trafic de stupéfiants et la toxicomanie. Le trafic de stupéfiants, en particulier, s'est toujours vu accorder une attention particulière par la Thaïlande. À proximité géographique de ce qu'on appelle le «triangle d'or», la Thaïlande a constamment soutenu, aux plans mondial et régional, les efforts internationaux visant à prévenir, contrôler et supprimer le trafic de stupéfiants. Ce soutien s'est intensifié ces dernières années avec l'apparition au XXe siècle de la pandémie du syndrome d'immunodéficience acquise (sida). La Thaïlande croit que, à l'instar de la question des stupéfiants, cette maladie, avec ses effets destructeurs pour l'humanité, est une source de préoccupations mondiales et devrait être affrontée par la communauté internationale dans son ensemble. Dans ce contexte, ma délégation aimerait exprimer son appui au travail actuellement fait par l'ONU au sujet d'initiatives liées à l'Agenda pour le développement, qui nous aiderait à définir des approches plus pragmatiques pour le développement et aborder de manière plus efficace et plus fructueuse les questions économiques, sociales et de sécurité humaine mentionnées précédemment.

En dépit des nombreuses réalisations des Nations Unies au cours des 50 dernières années, en 1995, nous nous trouvons encore bien loin de ce que les auteurs de la Charte avaient espéré et rêvé en 1945. Donc, en ce cinquantième anniversaire, il est tout à fait approprié que nous, peuples des Nations Unies, nous consacrons à nouveau à la réalisation des espoirs et des rêves des fondateurs de la Charte des Nations Unies, dans notre intérêt et dans celui de nos enfants. Au cours des années, nous avons beaucoup demandé et beaucoup obtenu des Nations Unies. Nous continuerons de le faire avec plus d'intensité et plus souvent. Le moment est venu maintenant de réinvestir dans les Nations Unies. Nous devons non seulement rendre sur le plan qualitatif mais aussi sur le plan quantitatif. Si imparfaite qu'elle soit, l'Organisation des Nations Unies est irremplaçable.

La génération de la seconde guerre mondiale a créé l'ONU pour nous. Elle a allumé un phare d'espoir. Il est maintenant de notre responsabilité de transmettre à la postérité un phare plus brillant encore, une Organisation des Nations Unies revitalisée et renforcée qui résistera à l'épreuve du temps et nous aidera à surmonter les défis du siècle prochain.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, S. E. M. Jacques Poos, à qui je donne la parole.

**M. Poos** (Luxembourg) : Monsieur le Président, comme les orateurs précédents, je tiens à adresser au Président de notre cinquantième Assemblée générale mes très chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée. Représentant d'un pays qui nous est proche, le Portugal, il saura, j'en suis convaincu, assumer avec doigté et efficacité la difficile responsabilité de diriger nos délibérations.

Le Président du Conseil, M. Javier Solana, vient d'exposer la position de l'Union européenne sur les travaux de l'ONU et sur les grands défis qu'elle est appelée à relever. Ces vues sont aussi celles de ma délégation. Je me réjouis des perspectives prometteuses qui se dessinent dans les Balkans et au Moyen-Orient. Quant à la Tchétchénie, je dois en revanche regretter que les parties tardent à ramener la paix dans une région durement éprouvée au cours de cette année.

En ex-Yougoslavie, les développements dramatiques des derniers mois ont modifié de manière substantielle les données de ce conflit. Après des années de guerre civile, d'atrocités et de purification ethnique, voici qu'une lueur d'espoir commence à se manifester. Je salue les récents accords entre les parties belligérantes, à Genève, tout comme celui sur le désenclavement de Sarajevo, intervenus grâce aux efforts de médiation et à l'engagement de l'Envoyé spécial américain, M. Richard Holbrooke. Je n'ignore toutefois pas que la négociation d'un règlement global sera longue et que sa mise en oeuvre sera laborieuse.

Le Gouvernement luxembourgeois est prêt à participer à l'effort de reconstruction pour autant que plusieurs conditions soient remplies : application effective d'un règlement global, mise en oeuvre d'un plan de désarmement et respect des droits de l'homme et des minorités, dont celui du droit au retour.

Au Moyen-Orient, les négociations relatives à la conclusion d'un deuxième accord sur l'autonomie des territoires occupés viennent d'être conclus. MM. Rabin et Peres, tout comme M. Arafat ont fait preuve d'une ténacité et d'une volonté politique exemplaires. Ils méritent nos plus chaleureuses félicitations.

Nous sommes tous invités à contribuer à la réussite de la vaste entreprise de paix engagée. Mon gouvernement a

lancé une importante action de coopération au développement dans les territoires occupés. Il enverra aussi des observateurs aux prochaines élections, qui constitueront un test décisif sur le chemin de la création d'une société civile et démocratique.

Mon pays se félicite de la prorogation, en mai dernier, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée illimitée. Il lance un appel pressant aux puissances nucléaires à renoncer à tout nouvel essai et à respecter le moratoire actuel. Une telle décision contribuerait à la création d'un climat favorable à la conclusion, dès 1996, d'un traité global dûment vérifiable sur l'interdiction des essais nucléaires.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes vient de se terminer à Beijing. Le Gouvernement luxembourgeois se félicite des avancées obtenues à cette conférence. Il salue le fait que, pour la première fois, les droits des femmes sont reconnus comme partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales. Il s'agit, en particulier, de la reconnaissance du droit de toutes les femmes à la maîtrise de leur santé sexuelle et de leur accès, dans des conditions d'égalité, aux ressources économiques. Le «droit à la différence» revendiqué par les fondamentalistes religieux ne devra pas empêcher la mise en oeuvre de ces nouveaux principes.

Les événements qui se sont produits il y a plus d'un lustre nous avaient amenés à penser que l'ancien monde bipolaire avait fait son temps et qu'un nouvel ordre allait automatiquement lui succéder. La réalité n'a pas confirmé cet espoir : le monde multipolaire où nous vivons n'est guère devenu plus uni, ni plus solidaire, ni plus sûr. Des conflits ethniques ont éclaté dans de nombreuses régions du monde. Le nationalisme le plus étroit refait des adeptes. L'intolérance politico-religieuse se propage.

L'on pensait qu'avec une coopération internationale accrue, le rôle des organisations multinationales allait croître. Tel ne fut pas toujours le cas. Souvent le rôle de notre organisation fut en outre mal perçu et mal présenté au public.

Dans bien des cas, l'image ainsi donnée de l'ONU paraît injuste. Elle méconnaît les nombreuses contraintes dans lesquelles fonctionnent les Nations Unies. Très souvent, les critiques se trompent d'adresse, oubliant que ce sont les États Membres qui empêchent l'ONU, tantôt de prendre des décisions, tantôt d'agir en lui refusant les moyens nécessaires.

La volonté politique des États Membres n'est souvent pas à la hauteur des responsabilités toujours croissantes des Nations Unies.

Notre organisation doit faire face aujourd'hui à une situation nouvelle, du fait que la plupart des conflits actuels ont lieu à l'intérieur des frontières d'un État et n'opposent plus les États entre eux. Intervenir constitue une ingérence que seules les Nations Unies peuvent légitimer.

Ces conflits de caractère ethnique ou religieux, dont l'origine remonte également à des causes de nature économique et sociale, sont le fait non seulement d'armées régulières, mais de milices et souvent de groupes claniques. Les populations civiles en sont souvent les premières victimes, sinon même la cible principale.

Aussi les missions demandées à l'ONU sont-elles de plus en plus complexes, difficiles et dangereuses. L'ONU est invitée à maintenir la paix, mais il s'agit d'une paix qui souvent n'existe pas.

Nonobstant, l'ONU a connu un certain nombre de succès importants mais que les médias tendent à minimiser, que ce soit en Namibie, au Cambodge, en El Salvador, au Mozambique ou en Haïti. Les Nations Unies y ont aidé les peuples à surmonter des années de guerre civile et à canaliser les énergies vers la construction de nations démocratiques.

Des actions positives et courageuses contrastent avec d'autres réactions plutôt timides devant des conflits menaçant la vie de milliers de civils et les exposant aux pires violations de leurs droits élémentaires. C'était le cas au Rwanda et longtemps aussi en ex-Yougoslavie, même si la communauté internationale a apporté une aide humanitaire substantielle et contribue à soulager les souffrances des victimes.

Mais tant que l'ONU ne dispose pas d'une approche à la fois plus précise et plus résolue permettant d'empêcher de telles catastrophes, l'efficacité et la crédibilité de notre Organisation risquent d'être mises en cause.

Comme je viens de le souligner à propos des conflits en ex-Yougoslavie, il faut tirer les conséquences des échecs et des demi-succès. Mon pays encourage les efforts visant à doter l'ONU de sa propre capacité de réaction rapide. Mais l'ONU devrait vérifier aussi si la coopération renforcée avec des organisations régionales spécialisées, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et

l'Union européenne, ne serait pas, dans certains cas, à la fois plus efficace et plus économique.

En tout état de cause, toute nouvelle opération de l'ONU ne doit être décidée que sur la base également d'un avis militaire. L'ONU doit veiller, d'autre part, à ce que les commandements d'une opération disposent de moyens militaires suffisants et de directives politiques claires et soutenues.

Notre époque est le théâtre d'une évolution spectaculaire au niveau national. Le concept d'État est remis en question, aussi bien en tant que mécanisme propre à résoudre les problèmes nationaux qu'en tant qu'élément de base du système international.

De plus en plus souvent, des États sont menacés d'éclatement, leurs citoyens cherchant à échapper à l'oppression de structures centralisées, rigides, et revendiquent leur appartenance à des groupes ethniques de plus en plus restreints.

Dans un tel contexte, c'est la démocratie qui s'avère le mieux en mesure d'assurer la viabilité de l'État en tant que gestionnaire des affaires publiques et garant du progrès. À l'échelon national, la démocratie engendre la stabilité indispensable à la paix, en assurant le respect des droits de l'homme et en permettant à la population d'exprimer sa volonté.

À un échelon régional, comme en Europe, elle associe les États, grands et petits, à la prise de décisions communes et contribue au développement en encourageant la coopération et en favorisant la paix. Les États démocratiques ne se font pas la guerre!

C'est donc un devoir important de la communauté internationale de promouvoir la démocratie entre les États et au sein même des États, en les aidant à édifier un système démocratique, en leur fournissant un appui logistique et technique à l'organisation d'élections libres, en favorisant la création d'un secteur public propre à garantir une gestion saine des affaires de l'État, et en dotant les différents secteurs de la société civile des moyens de consolider les bases de la démocratie. Le Gouvernement luxembourgeois appuie de façon concrète les actions menées par notre organisation dans ce domaine.

La promotion des droits de l'homme est un autre domaine prioritaire à nos yeux. Notamment, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant représente une grande avancée. Cette convention constitue un instrument

précieux, permettant de mettre les enfants à l'abri des violences physiques et morales. Il est donc essentiel que les gouvernements qui ont ratifié la Convention adoptent et appliquent les législations nationales nécessaires. Cette assemblée a engagé une action internationale en faveur de millions d'enfants de la rue. Mon gouvernement propose qu'un effort similaire soit entrepris pour venir en aide aux millions d'enfants tenus, voire forcés de travailler.

Il est inacceptable, intolérable, qu'à la fin du XXe siècle, plus d'un milliard de personnes vivent dans un état de pauvreté absolue, et que près de 1,5 milliard d'hommes, de femmes et d'enfants soient privés d'une alimentation suffisante, d'eau potable et n'aient pas accès à l'éducation ni aux soins de santé les plus élémentaires. Certes, certaines parties du Sud connaissent aujourd'hui un développement remarquable. Mais d'autres, en particulier sur le continent africain, semblent avoir été laissées à l'écart des progrès dont bénéficie l'économie mondiale dans son ensemble.

Il est aussi inquiétant que les inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre pays du Sud et du Nord, se creusent au lieu de se réduire, et que le cinquième le plus riche de l'humanité dispose de plus des quatre cinquièmes du produit social mondial, alors que le cinquième le plus pauvre doit se contenter de 1,4 % de ce produit.

Nous avons, à l'égard des pays en développement, un devoir de solidarité qui doit se compléter et renforcer les nécessaires efforts que ces pays ont à mener au niveau national. Le Luxembourg a doublé le volume de son aide au développement en quelques années. Il s'est engagé à atteindre l'objectif de 0,7 % de l'aide publique au développement (APD) avant la fin de cette décennie. Il souhaite aussi que de nouveaux progrès soient accomplis dans la réduction de la dette, qui paralyse toujours le développement de bon nombre de pays en développement.

Notre organisation doit jouer un rôle central en tant que principale institution de la coopération internationale au niveau mondial. C'est d'ailleurs ce qu'envisage déjà notre Charte. Le Préambule souligne la nécessité de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, et fait ainsi du développement l'un des objectifs majeurs de notre organisation.

Cinquante ans après la création de l'ONU, le temps nous semble venu de revoir en profondeur les activités et les structures de l'ONU dans les domaines économique et social, en tenant compte des profonds changements intervenus et de la globalisation croissante des problèmes. Cette révision devra largement tenir compte du fait que tous les

pays sont confrontés à des phénomènes nouveaux, souvent fort disparates mais qui ont en commun de dépasser les frontières nationales.

Je pense entre autres à des problèmes de santé tels que le sida ou à des questions environnementales telles que l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de l'atmosphère. Il s'agit aussi de phénomènes de société tels que la croissance démographique, la pression migratoire, le problème des réfugiés et les violations des droits de l'homme. D'autres sujets transfrontaliers prêtant à une inquiétude croissante sont le trafic de drogue, de nouvelles formes de violence et de criminalité, voire le terrorisme international.

Nous avons besoin d'un système efficace conçu à partir de ces réalités et capable de mieux tenir compte des intérêts de l'humanité tout entière et notamment de sa partie la plus démunie. Un tel système doit être en mesure de définir des politiques intégrées et de donner des orientations claires et cohérentes.

La coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies est à organiser dans cet esprit. Seule l'ONU dispose de la légitimité et de l'autorité nécessaires pour une telle réforme. L'oeuvre de rénovation et de clarification engagée à travers l'Agenda pour le développement s'inscrit naturellement dans cette perspective globale. Mon pays, ensemble avec ses partenaires de l'Union européenne, entend contribuer activement aux débats que nous mènerons à ce sujet.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, plusieurs groupes de réflexion ont examiné les défis qui se posent à l'humanité et la capacité du système des Nations Unies à y faire face.

Il s'agit notamment de la Commission Carlsson-Ramphal, qui a soumis un rapport intitulé «On Global Governance», et d'un groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'ONU que le Secrétaire général a lui-même créé, et qui a fourni le résultat de ses études en juin dernier.

Ces deux rapports présentent un certain nombre de réformes et font des propositions concrètes, dont celle de créer un Conseil de sécurité économique.

J'estime que ces propositions constituent une source d'inspiration précieuse et une contribution importante pour les travaux de réforme à poursuivre et à approfondir. J'attache donc une grande importance à l'examen de ces rapports que notre Assemblée a confiés au groupe de travail de haut

niveau créé récemment dans le cadre du renforcement du système des Nations Unies.

Avant de conclure, je voudrais aborder deux questions qui ont trait au processus de réforme dans lequel s'est engagée notre Organisation : l'élargissement du Conseil de sécurité et l'assainissement des finances de l'ONU.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui investi de responsabilités énormes. Ses décisions engagent tous les États Membres et ont une influence déterminante sur le sort de millions d'êtres humains. Il est dès lors essentiel que le Conseil de sécurité reflète le plus fidèlement possible la volonté de la communauté internationale tout entière. Un Conseil de sécurité plus représentatif du monde contemporain renforcera sa légitimité et facilitera la mise en oeuvre de ses décisions.

Le Gouvernement luxembourgeois est favorable à un élargissement équilibré qui verrait entrer au Conseil de nouveaux membres, permanents et non permanents, tant du Nord que du Sud. Il souhaite en particulier que le statut de membre permanent soit reconnu aux puissances économiques dont le rôle positif dans les affaires internationales est accepté depuis longtemps.

Une meilleure représentativité du Conseil de sécurité ne s'obtiendra pas seulement par une refonte de sa composition. Elle implique également une plus grande transparence dans ses processus de décision. Le dialogue avec les autres Membres de l'Organisation, et notamment avec les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, est à renforcer.

Enfin, le moment est venu de supprimer dans la Charte les références à des puissances ennemies qui ne le sont plus depuis longtemps.

Chacun connaît la gravité de la crise financière à laquelle notre Organisation doit faire face. Celle-ci ne résulte pas seulement des montants déboursés, qui sont, somme toute, relativement modestes si on les compare aux sommes investies ailleurs. Elle résulte essentiellement de la carence des États Membres qui ne s'acquittent pas, ou qui s'acquittent mal, de leurs contributions obligatoires au budget de l'Organisation. Chaque État Membre est tenu, en vertu de la Charte, de verser ses contributions à temps et en entier.

Le Gouvernement luxembourgeois se prononce en faveur de mécanismes de contrôle qui assurent une saine gestion du système des Nations Unies.

En cette année du cinquantième anniversaire de l'ONU, les États Membres devront s'efforcer de définir une approche susceptible de conférer à notre Organisation une légitimité et une crédibilité nouvelles pour le siècle qui s'annonce. Cette démarche ne peut réussir que dans la mesure où ils sauront associer à cet effort les représentants de la société civile et, en particulier, ceux des organisations non gouvernementales.

Mais, en définitive, le bon fonctionnement et l'efficacité de l'ONU dépendent avant tout de l'appui politique que les États Membres et, surtout, les plus puissants accordent au multilatéralisme, ainsi que des moyens politiques, militaires et financiers qu'ils sont prêts à mettre à la disposition des organisations internationales.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Donald Charles McKinnon.

**M. McKinnon** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, de son élection à la présidence de l'Assemblée en cette importante année du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Je voudrais également saluer chaleureusement les Palaos en tant que 185e Membre. L'adhésion des Palaos constitue un honneur pour nous en tant qu'État voisin du Pacifique.

Je voudrais parler ici aujourd'hui de la façon de faire de notre environnement global un lieu plus sûr pour nous tous, des progrès réalisés depuis la fin de la guerre froide, et de ce qui reste à faire. Nous avons la mémoire courte; il est difficile de se rappeler à quel point la méfiance mutuelle caractérisait la politique internationale il y a quelques années.

Nous avons récemment fait de grands progrès. La communauté internationale est parvenue à nombre de résultats dans ses efforts pour que le monde devienne plus sûr et plus stable. Mais nous avons besoin de continuer à renforcer nos acquis en contrôlant, réduisant et abolissant les armes horribles de destruction massive. Nous devons encore attendre les dividendes que nous avons tous espérés de la fin de la guerre froide.

La transition vers un monde d'après guerre froide n'est pas facile. Nous en sommes pleinement conscients. Il reste qu'au cours de ces dernières années, nous avons été encou-

ragés à croire qu'un nouvel ordre mondial était réalisable. Une des raisons de cet espoir, de cet optimisme, était que le fléau nucléaire avait reculé. Pour la première fois en 50 ans, les puissances nucléaires s'étaient engagées à réduire au lieu d'accroître, à mettre hors service et détruire au lieu de mettre en service et construire.

Néanmoins, des événements récents ont assombri cette brève période d'optimisme. La Nouvelle-Zélande ne pense pas qu'une poursuite des essais nucléaires — quel qu'en soit le lieu — contribue à un monde plus sûr. Au contraire, les essais nucléaires transmettent le mauvais message aux États qui possèdent ou aspirent à posséder des armes nucléaires. Ils leur indiquent également que la mise au point de telles armes est encore acceptable.

Les essais nucléaires qui ont eu lieu depuis la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont ébranlé l'équilibre fragile réalisé lors de cette Conférence. La Nouvelle-Zélande avait alors estimé — et continue de penser — qu'une prorogation illimitée était l'option appropriée. Le monde a besoin d'un régime de non-prolifération solide, un régime qui ne puisse être remis en question par des changements de situations au niveau international. Mais la Conférence est allée plus loin, la grande majorité des participants faisant savoir très clairement qu'ils étaient opposés aux essais nucléaires. Ils voulaient également progresser vers le monde dénucléarisé envisagé à l'article VI du Traité. Le mépris cavalièrement manifesté à l'égard des points de vue d'un grand nombre et leur rejet ont conduit à une profonde déception. Il faudra beaucoup de temps pour rétablir la confiance dans ce domaine.

La Nouvelle-Zélande et les autres pays de la région du Pacifique Sud s'opposent fièrement depuis longtemps aux armes nucléaires et à leurs essais. Nous abhorrons les essais où qu'ils aient lieu. Mais la décision de reprendre les essais dans ce que nous considérons être notre région à nous a particulièrement irrité le peuple de la Nouvelle-Zélande. Les dirigeants des pays du Forum du Pacifique Sud ont exprimé leur vif mécontentement lors de leur réunion d'il y a deux semaines. Les essais dans l'atmosphère menés dans la région il y a 25 à 50 ans n'évoquent pour eux que des souvenirs douloureux.

Le Pacifique Sud n'a pas été seul à s'opposer aux essais nucléaires. Des gouvernements, des parlementaires et des peuples de toutes les régions du monde ont exprimé leur colère, leur crainte et leur désarroi. Les deux gouvernements qui poursuivent leurs essais nucléaires doivent entendre la voix de la communauté internationale. Ils s'adonnent à une activité que personne n'approuve.

Dans ces conditions, la Nouvelle-Zélande, en commun avec les représentants d'un groupe d'États dont les idées rejoignent les nôtres, présentera un projet de résolution approprié à la Première Commission de l'Assemblée.

L'essai est un recul, et nous le condamnons. Il n'est pas trop tard. La Chine et la France se doivent d'écouter l'opinion internationale et d'annoncer la cessation de leurs programmes d'essais.

Je me félicite de l'engagement pris par trois des États dotés d'armes nucléaires — la France, le Royaume-Uni et les États-Unis — de proscrire les essais nucléaires : une interdiction portant sur toutes les explosions nucléaires sans exception. C'est ce que nous avons toujours demandé : une interdiction complète — le mot «complète» prenant, ici, tout son sens. Nous apprécions vivement que cette idée soit largement appuyée.

La Nouvelle-Zélande appelle les deux États nucléaires qui n'ont pas encore accordé leur plein appui à cette approche à le faire rapidement. Le temps nous est compté. Les négociations doivent se terminer en 1996, et la communauté internationale attend de la Conférence du désarmement qu'elle respecte les délais et aboutisse à un traité de portée véritablement complète.

À cet égard, l'Assemblée générale est de plus en plus préoccupée par l'absence d'obligation redditionnelle qui caractérise la Conférence du désarmement. Une composition limitée et non représentative est en grande partie à l'origine de ce problème. L'élargissement de sa composition se fait attendre depuis déjà trop longtemps. La Nouvelle-Zélande se félicite des progrès réalisés ces dernières semaines à Genève, et nous exprimons notre gratitude au Maroc pour l'action qu'il a menée à cet égard.

Cependant, le test réel consistera à vérifier si, lorsque nous nous retrouverons, ici même, l'année prochaine, les nouveaux membres auront été en mesure d'occuper leur siège. Pour le moment, le résultat n'est pas encore satisfaisant. Je rappelle que la représentation démocratique était, il y a quelque temps, au coeur des sujets évoqués au cours de ce que l'on a appelé la «partie de thé» de Boston. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'organiser une «partie de thé» à New York en 1996 pour discuter de la composition de la Conférence du désarmement.

Je souhaite également que les membres de la Conférence du désarmement aillent au-delà de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. La Nouvelle-Zélande espère qu'un accord international interviendra sur

l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ce serait là un autre pas important vers des négociations sur l'élimination totale des armes nucléaires. Nous demandons instamment à la Conférence du désarmement de résoudre ses différends procéduraux et d'entamer des négociations en ce sens.

Je dois ajouter qu'à la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération, l'idée a été émise de la négociation d'un accord visant à interdire la production future d'armes nucléaires. Un tel accord pourrait nous rapprocher de l'élimination de la menace nucléaire.

Mais il est également important de traiter des questions relatives aux armes classiques.

Avant tout, je veux parler des mines terrestres. Je tiens à féliciter le Secrétaire général et son personnel pour la façon dont ils ont abordé la question et sensibilisé à ce sujet l'opinion partout dans le monde. La Conférence organisée à Genève cette année était des plus opportunes — mais ce n'est pas suffisant. Des ressources financières et techniques doivent être dégagées pour permettre de débusquer les millions de mines déjà posées — des mines qui détruisent tous moyens d'existence. Je témoigne de l'aide apportée par la Nouvelle-Zélande à l'accomplissement de cette tâche.

Certes, le désamorçage, à lui seul, n'est pas la solution. Des progrès doivent être réalisés d'urgence dans l'examen dont fait l'objet la question de ces armes hideuses qui continuent de coûter la vie à d'innocentes victimes — agriculteurs et leurs enfants, commerçants, ramasseurs de bois, transporteurs d'eau — longtemps après la cessation des hostilités. Je demande à tous les participants à la Conférence qui s'est ouverte cette semaine à Vienne, et dont l'objectif principal est la révision du droit international relatif aux mines terrestres, de travailler ensemble pour imposer des restrictions aussi sévères que possible sur ces armes qui frappent sans discrimination aucune. Je suis, pour ma part, déterminé à oeuvrer pour leur élimination totale des arsenaux du monde.

Cela nous amène à la question plus large des transferts d'armes. Nous sommes profondément troublés devant l'augmentation irrationnelle et inutile des transferts d'armes. Au moment où, sur le plan mondial, les ressources sont plus que jamais nécessaires pour le développement, pour l'environnement, pour la santé, comment se fait-il que des mesures, modestes soient-elles, comme le renforcement du Registre des armes classiques des Nations Unies, se heurtent encore à une résistance?

Ni la paix ni le développement ne progresseront si les États consacrent de moins en moins de ressources économiques aux secteurs de la défense. Une trop grande part de la capacité économique globale va aux armements alors que les citoyens du monde entier ont cruellement besoin d'un meilleur système de santé, d'une meilleure éducation, d'un meilleur avenir pour leurs enfants.

L'accès facile aux armes classiques et la résurgence du nationalisme ethnique ont, ensemble, produit un cocktail dangereux qui représente une grave menace pour la stabilité de l'après-guerre froide. Les États Membres se doivent, plus que jamais, de maintenir une approche collective lorsqu'il s'agit de relever ce défi.

Les événements dont l'ex-Yougoslavie a été le théâtre au cours de l'année écoulée ont posé un énorme défi à la communauté internationale. La Nouvelle-Zélande appuie sans réserve la réaction ferme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord aux bombardements meurtriers de Sarajevo, en août dernier. L'action diplomatique en cours, y compris le très important accord constitutionnel conclu mardi dernier, offre quelque espoir de mettre un terme à un conflit particulièrement désastreux qui dure depuis près de quatre ans.

Certains ont semblé méconnaître les réalisations de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Cela revient à oublier les dizaines de milliers de vies épargnées et les secours apportées pour alléger les souffrances. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande, malgré son éloignement géographique de la région, est disposée à apporter sa contribution. Je suis convaincu que l'on reconnaîtra un jour l'importance de la mission de l'ONU en Bosnie et les résultats qu'elle a obtenus.

Il est un peu trop facile de focaliser l'attention sur les problèmes de l'ONU. Nous ne devons pas oublier les succès qu'elle a remportés. Je songe au Cambodge et au Mozambique, à El Salvador et à Haïti, à la Namibie et à l'Angola et aux contributions à la paix dans diverses régions du Moyen-Orient au fil des ans. Même en Somalie, où un règlement politique n'a pu être atteint, une famine massive a été enrayerée grâce aux Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies est unique. Elle est appelée à traiter des problèmes les plus ardues — ceux que les autres placent dans la corbeille des sujets «trop difficiles». Et elle travaille sous la surveillance étroite des gouvernements et des médias du monde entier.

La Nouvelle-Zélande appuie avec vigueur les mesures pratiques destinées à améliorer la gestion du maintien de la paix. Nous avons d'ailleurs fourni, à nos frais, du personnel spécialisé supplémentaire au Département des opérations de maintien de la paix. Nous avons contribué au renforcement de la capacité du Secrétariat dans le domaine du déminage. Et nous allons poursuivre sur la voie de ces engagements car nous les considérons comme réellement nécessaires. Nous avons également adhéré aux accords de confirmation conclus dans le cadre des Nations Unies au début de cette année, et espérons que ces accords permettront de définir plus clairement les opérations de maintien de la paix et de mieux les planifier.

Nous avons également étudié avec intérêt la recommandation du Secrétaire général dans son Supplément à l'Agenda pour la paix tendant à ce que l'ONU envisage l'idée d'une force de déploiement rapide. Je tiens à féliciter le Canada, les Pays-Bas, le Danemark et d'autres pour le travail de pionniers qu'ils ont réalisé dans ce domaine. Les entretiens que j'ai eus hier avec les ministres de ces pays et d'autres pays ont été pour moi un encouragement. Des progrès peuvent et doivent être réalisés dans ce domaine.

L'année dernière, à peu près à la même époque, j'avais évoqué devant l'Assemblée un certain nombre d'éléments que je considère comme essentiels pour la conduite des opérations de maintien de la paix. Ils avaient notamment trait à un système financier durable, à une attitude politique responsable et transparente, à des objectifs clairs, à un régime juridique fiable qui garantisse la sécurité du personnel de l'ONU et, naturellement, à la mise à disposition de ressources de façon à atteindre ces objectifs rapidement et efficacement.

*M. Aranibar-Quiroga (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.*

Des progrès ont été réalisés. Nous avons été particulièrement satisfaits de voir que la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies a été ouverte à la signature au cours de la session de l'année dernière. Nous demandons instamment à ceux qui ne l'ont pas encore signée de le faire, et de le faire rapidement. Nous le devons aux milliers de personnes qui ont déjà participé et qui participent encore aux opérations des Nations Unies dans le monde entier.

Les procédures améliorées de consultation entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, sur l'initiative de l'Argentine et de la Nouvelle-Zélande, sont en place depuis presque un an. Aussi satisfaisant que cela soit, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Il incombe à ceux d'entre nous qui fournissent

des contingents aux opérations des Nations Unies de veiller à ce que ces procédures soient dûment suivies.

Malheureusement, cependant, il semble que nous n'avons pas un système financier durable. Je suis profondément préoccupé par le fait que, en dépit de tous les avertissements prodigués ici à l'Assemblée, l'année dernière, les délégations n'ont pas véritablement réalisé de progrès dans le cadre du Groupe de travail qui traite de la crise financière. L'ONU s'est trouvée à cours d'argent à la mi-août. Les arriérés des États Membres en ce qui concerne les budgets ordinaire et de maintien de la paix ont atteint des niveaux sans précédent. C'est une tragédie de constater qu'à la veille de notre commémoration du cinquantième anniversaire, l'ONU, notre organisation, est au bord de la faillite.

À ce stade critique de l'histoire des Nations Unies, nous avons besoin de volonté politique, et non pas de mots superflus. «Les mots ne paient pas les dettes», comme Shakespeare l'a écrit. Il nous faut des idées nouvelles, non pas des platitudes recyclées. Et, surtout, les Membres doivent verser leurs contributions, ponctuellement et en totalité.

Nous nous trouvons à un carrefour. En faisant le bilan des 50 premières années des Nations Unies, nous avons de nombreux sujets de réflexion. Il y a eu de bons moments et il y a eu de mauvais moments. La réforme et la revitalisation doivent rester présentes à nos esprits. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres, de l'engagement de la Nouvelle-Zélande pour ce qui est de la restructuration de l'Organisation, de sorte qu'elle puisse oeuvrer pour nous tous, alors que nous nous acheminons vers le XXIe siècle.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Botswana, S. E. le général Mompoti Merafhe.

**M. Merafhe** (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à exprimer à M. Freitas do Amaral les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale. Le Botswana et le Portugal entretiennent les meilleures relations depuis des années. C'est donc avec un grand plaisir que je tiens à l'assurer de l'appui et de la coopération du Botswana dans sa conduite des délibérations de cet organe. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour rendre un hommage spécial à son prédécesseur, mon cher frère et collègue, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Amara

Essy, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session. Sa présidence a été un très grand succès, et en tant qu'Africains, nous en sommes fiers.

Nous saluons notre infatigable Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, et son équipe de collaborateurs dévoués, pour l'abnégation dont ils font preuve au service de la communauté internationale, à une époque très difficile et très éprouvante de l'histoire de notre organisation. La ferme volonté du Secrétaire général et les efforts inlassables qu'il déploie à la recherche de la paix sont concrétisés dans son rapport complet et approfondi sur l'activité de l'Organisation.

Il y a 50 ans, personne n'aurait pu prévoir avec la moindre certitude l'évolution des événements à la suite de la guerre la plus dévastatrice que la terre ait jamais connue. C'était donc une prouesse de sagesse et de vision que les pères fondateurs de notre organisation ont accomplie, lorsqu'ils ont conçu et établi, sur les décombres de cette guerre tragique, une organisation mondiale qui a eu un impact aussi profond sur la conduite des relations et de la diplomatie internationales. Le fait que la Charte des Nations Unies n'ait été amendée que trois fois au cours de ses 50 années d'existence prouve leur prescience et leurs talents de diplomates.

La création des Nations Unies a capté l'imagination des peuples sur tous les continents, non seulement parce que la Charte promettait de protéger les générations futures du fléau de la guerre, mais également parce qu'elle se faisait le champion du droit des pays et des peuples coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance, à une époque où cela était considéré comme étant contraire aux intérêts nationaux des puissances coloniales. En outre, l'Organisation s'est engagée à :

«favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande» (*Préambule de la Charte*)

Cette session historique de l'Assemblée générale nous offre une occasion unique d'évaluer les succès et les progrès accomplis dans la réalisation des idéaux si brillamment et si hardiment exprimés par les pères fondateurs dans la Charte. L'heure est à l'introspection et à la réflexion pour ce qui est des travaux de l'Organisation, et le moment est venu de faire des réformes, selon que de besoin, pour adapter l'Organisation à un monde changé et aux défis qui l'attendent.

Il est regrettable que la rivalité militaire et idéologique entre l'Est et l'Ouest ait entravé le rôle de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales au cours des 45 premières années de son existence. Bien que l'on ait évité au monde la destruction qu'une troisième guerre mondiale aurait pu provoquer, la guerre froide a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines dans des conflits régionaux sur tous les continents : dans la péninsule coréenne et au Cambodge, en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, au Viet Nam et au Moyen-Orient, pour n'en citer que quelques-uns. Dans les pays coloniaux, et en Afrique en particulier, la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance nationale a été perçue à travers le prisme de la rivalité entre superpuissances, et cette perception a provoqué des guerres de libération acharnées.

Les cinq dernières années, cependant, ont vu la naissance d'une ère nouvelle, une ère d'espoir pour l'ONU, caractérisée par une bonne volonté et une coopération générales dans les relations internationales. En d'autres termes, nous célébrons 50 ans de l'existence des Nations Unies dans une atmosphère retrouvée de paix et de stabilité relatives dans le monde. Nous devrions cependant prendre l'engagement de nous consacrer aux buts et principes de la Charte alors que nous traçons la carte routière que doit emprunter l'Organisation pendant les 50 prochaines années.

L'unité et la volonté des Nations Unies, telles qu'elles se traduisent dans la facilité avec laquelle le Conseil de sécurité prend des décisions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales depuis la fin de la guerre froide, ont renforcé d'une manière spectaculaire l'efficacité de l'ONU, organisation qui s'est libérée des chaînes de l'affrontement idéologique. Comme nous avons pu le voir avec le Cambodge, la Namibie, le Mozambique, El Salvador et, tout récemment Haïti, le Conseil de sécurité a en effet connu des succès retentissants ces dernières années en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et aujourd'hui même, un accord d'une très grande importance a été signé à Washington entre Israël et les Palestiniens.

Ce nouveau climat de coopération internationale n'a toutefois pas été sans problèmes ni revers. Les tragédies de la Somalie, de la Sierra Leone et du Libéria restent une épine dans la chair et un affront à la conscience de la communauté internationale. Les guerres tribales internes dans l'ex-Yougoslavie et dans la région abkhaze de la Géorgie restent sans solution et les guerres civiles traumatisantes en Afghanistan et au Tadjikistan continuent de plus belle. Ces problèmes prouvent que tout ne va pas bien dans les affaires internationales. Les Nations Unies doivent

intensifier les efforts qui sont faits actuellement pour résoudre ces conflits. La communauté internationale ne sera jamais en paix tant qu'une partie de son corps politique sera ravagée par la guerre et les conflits.

Au moment où nous approchons du prochain millénaire, la responsabilité incombe aux générations qui ont bénéficié de 50 années d'une paix relative — 50 années d'existence des Nations Unies — de préparer le terrain afin de mettre une organisation meilleure au service des générations futures, pour les 50 prochaines années et au-delà. Nous devons établir un nouveau système de sécurité collective où l'unilatéralisme et la poursuite d'intérêts nationaux étroits pour obtenir des avantages indus cèdent le pas au multilatéralisme et à la responsabilité collective pour s'attaquer aux problèmes internationaux. Des opérations de maintien de la paix complexes ne peuvent réussir que là où existent une coopération multilatérale et la poursuite de politiques susceptibles de produire des résultats à long terme. Des efforts concertés doivent être faits pour adopter des critères logiques pour la solution des problèmes mondiaux.

Ces dernières années, la question de la représentation équitable et de l'élargissement du Conseil de sécurité a acquis droit de cité, et pour de bonnes raisons. L'Organisation, il y a 50 ans, était totalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le nombre d'États Membres a augmenté au fil des années, et ceux-ci comptent désormais parmi eux des pays aux caractéristiques nationales et historiques différentes. La composition du Conseil de sécurité doit refléter cette réalité. Autrement dit, le Conseil de sécurité doit être un microcosme de la diversité culturelle et philosophique représentée à l'Assemblée générale. Après tout, la démocratie est une question de nombre. Et l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, devrait être la meilleure école pour enseigner et mettre en pratique les principes démocratiques.

Nous devons toutefois veiller, lorsque nous abordons la question de l'élargissement et de la restructuration du Conseil de sécurité, à ne pas créer de nouveaux problèmes dans notre empressement à vouloir résoudre les vieux problèmes. Nous devons faire en sorte que le Conseil de sécurité ne demeure pas ou ne devienne pas un club exclusif où les nations riches et puissantes poursuivent des politiques ou des intérêts nationaux stratégiques. En même temps, il faut éviter de faire du Conseil de sécurité une entreprise énorme et trop lourde qui s'effondrerait sous son propre poids. Nous devons arriver à un juste équilibre entre représentation équitable et efficacité.

Le rapport du Secrétaire général montre à l'évidence que les opérations de maintien de la paix sont très coûteuses. Au cours des cinq dernières années, le budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est passé d'un chiffre annuel de quelque 600 millions de dollars des États-Unis aux prévisions effarantes de 3,6 milliards de dollars d'ici la fin de l'année. L'Organisation ne peut espérer faire face à ce genre d'escalade budgétaire.

Il faut accorder plus d'attention à l'action préventive. Nous sommes pleinement d'accord à cet égard avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme dans le Supplément à l'Agenda pour la paix :

«Il vaut de toute évidence mieux prévenir les conflits au moyen de mécanismes d'alerte rapide, de diplomatie discrète et ... de déploiement préventif.»  
(A/50/60, par. 26)

Une approche multiple est nécessaire pour développer le potentiel — y compris des ressources humaines et matérielles appréciables — qui permettrait aux organisations régionales de déceler les situations de conflit et d'empêcher qu'elles ne dégénèrent.

C'est ainsi qu'a été créé le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour faire face aux problèmes nombreux que connaît le continent africain dans le domaine du maintien de la paix. Il est l'expression de la volonté de l'Afrique de prendre des mesures efficaces pour résoudre les conflits au sein même du continent. Nous nous félicitons de l'aide des États Membres, des organisations internationales et des particuliers, qui ont généreusement mis des ressources à la disposition du Mécanisme de l'OUA, et nous prions instamment la communauté internationale de faire de même.

De même, nous nous félicitons de la conclusion de la série de conférences sur la prévention des conflits et sur le maintien de la paix en Afrique qui ont été organisées sous l'égide du Gouvernement britannique, dont la dernière a eu lieu à Gaborone, capitale de mon pays, les 7 et 8 août 1995. Le Botswana est convaincu que la formation, la planification et la préparation, un mécanisme efficace d'alerte rapide et un appui logistique sont fondamentaux si l'on veut que l'OUA puisse prédire et désamorcer les conflits et, une fois qu'ils ont éclaté, entreprendre des opérations de maintien de la paix. L'appui financier de la communauté internationale est crucial si l'on veut doter les pays africains de la capacité de maintenir la paix.

D'une façon générale, si l'on veut que l'ONU puisse s'attaquer aux problèmes énormes auxquels le monde est aujourd'hui confronté, y compris l'aide aux arrangements régionaux pour la prévention des conflits et le maintien de la paix, elle doit pouvoir compter sur une solide assise financière. On ne devrait pas permettre que la question de la crise financière, dans laquelle se trouve souvent l'ONU parce que certains États Membres refusent d'honorer leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation, perdure au siècle prochain. Il semble logique, en tout cas pour le Botswana, que les décisions et les résolutions adoptées par les États Membres et qui ont des incidences financières s'accompagnent de l'engagement de faire des contributions rapides et régulières aux divers budgets, programmes et fonds de l'Organisation. Sinon, à quoi bon adopter des décisions et des résolutions? Comme on l'a dit, les ressources nécessaires pour les opérations de maintien de la paix sont telles que chaque État Membre doit y contribuer si l'on veut attendre des résultats de l'Organisation.

On ne peut pas parler du maintien de la paix et de la sécurité internationales sans évoquer la prolifération nucléaire, car de toutes les armes de destruction massive, ce sont les armes nucléaires qui constituent la pire des menaces à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, le Botswana est satisfait des résultats de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États parties, non seulement ont convenu de reconduire définitivement le Traité, mais ils ont aussi déterminé les principes et les objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires et se sont engagés à renforcer le processus d'examen du Traité. Nous sommes déçus que certaines puissances nucléaires aient repris les essais immédiatement après la Conférence.

En outre, les États parties se sont engagés à mener à bien, en 1996 au plus tard, les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit universel, juridiquement contraignant et vérifiable. Les États nucléaires se doivent maintenant de respecter leurs engagements. Ma délégation est persuadée que le seul moyen de mettre le monde à l'abri du fléau des armes nucléaires, c'est de les éliminer toutes.

L'apport de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées en matière de santé, notamment dans les pays en développement, est des plus impressionnants. Des maladies qui peuvent entraîner la mort, comme la poliomyélite, la tuberculose, la variole, le paludisme et la cécité des rivières, pour ne citer que celles-là, ont pour l'essentiel été éliminées dans la plupart des régions du

monde. L'autre avantage évident des travaux de l'ONU dans le domaine du développement a été le transfert des techniques, notamment vers les pays en développement; il a permis d'améliorer la situation en matière de santé, d'éducation, de mise en valeur des ressources humaines, de production et de conservation des aliments.

Actuellement, l'Organisation des Nations Unies consacre des millions de dollars dans la recherche et les dépenses connexes sur la pandémie du sida, qui menace l'existence même de l'humanité et pose une grave menace au développement économique de nombreuses nations. Nous espérons sincèrement que le monde trouvera rapidement un remède pour sauver l'humanité du fléau de cette pandémie.

Nous sommes inquiets de voir que ces dernières années, les ressources allouées à certaines institutions spécialisées des Nations Unies ont décliné. Cela a affecté de façon négative leur contribution au développement économique des pays en développement. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que les ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont diminué depuis 1992, ce qui a provoqué une réduction de 30 % des chiffres indicatifs de planification nationaux par rapport à leurs niveaux d'origine. C'est une tendance regrettable pour les pays en développement, étant donné que le PNUD est l'organisme des Nations Unies responsable du financement et de la coordination de l'assistance technique et du développement, et les conséquences négatives que cette tendance a eues dans l'exécution des projets et des programmes de développement des pays en développement ne sauraient être sous-estimées.

Il est impératif que le dialogue en cours sur la réforme de l'ONU accorde l'importance qui lui revient au rôle important que ces institutions et programmes jouent dans l'amélioration du niveau de vie des peuples des pays en développement. La réduction des coûts administratifs et la rationalisation des opérations de ces organisations ne doit se faire aux dépens ni de leur capacité de fournir des biens et des services, ni de la qualité du résultat de leur travail. À cet égard, je voudrais réaffirmer la décision prise à Gaborone, au Botswana, le 8 juin 1995, par les Ministres africains de l'industrie, dans laquelle ils lancent un appel à la communauté internationale, notamment aux pays développés, pour qu'ils appuient le maintien et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), pour lui permettre de continuer de participer activement à l'industrialisation de l'Afrique.

Au cours des cinq dernières années, des événements importants ont eu lieu dans les domaines économique et

social. La communauté internationale a fait de grands efforts pour aborder les problèmes qui préoccupent la communauté internationale dans ces domaines. À cet égard, le succès du Sommet mondial pour les enfants, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, du Sommet mondial pour le développement social et, tout récemment, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en sont des exemples. Si le fait même de tenir ces conférences mérite d'être reconnu, il n'en reste pas moins que la communauté internationale ne doit pas seulement se satisfaire de ces sommets. Nous devons essayer d'adopter des déclarations et des plans d'action qui soient réalistes et applicables. Et surtout, il faut qu'il y ait un engagement sincère de fournir les ressources nécessaires pour l'application de ces déclarations et de ces plans d'action.

Il y a maintenant quatre ans que l'Assemblée générale, reconnaissant la situation sociale et économique difficile qui règne en Afrique, a adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Lors de sa réunion de haut niveau qui a eu lieu à Genève du 3 au 6 juillet de cette année, le Conseil économique et social a conclu que les progrès dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour avaient été lents et insuffisants, et a réaffirmé que le succès dépendait du plein appui de la communauté internationale. Il est évident que, si la responsabilité primordiale du développement économique en Afrique incombe aux gouvernements et aux peuples africains eux-mêmes, le soutien de la communauté internationale est toujours absolument indispensable.

L'une des zones prioritaires du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique est la coopération et l'intégration régionales. À cet égard, en Afrique australe, nous faisons des efforts pour assurer le développement grâce à la coopération régionale. Après 10 ans passés à reconstruire et développer l'infrastructure, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est lancée dans une coopération et une intégration plus étroites visant, notamment, à assurer un libre mouvement aux marchandises, aux capitaux, aux services et aux gens.

L'un des événements les plus importants dans l'édification de la communauté a été l'accession de la République de Maurice à la SADC lors du sommet de l'organisation, en août 1995, à Johannesburg, en Afrique du Sud, ce qui a porté à 12 le nombre des participants à la SADC. Nous réalisons que nous nous sommes fixé une tâche difficile en tant que région, mais il n'y a pas d'alternative à cette voie d'autonomie collective si nous voulons que notre région survive dans l'environnement économique international

compétitif actuel. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale de continuer d'appuyer la SADC et son programme d'action.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que cette session historique de l'Assemblée générale nous offre l'occasion d'évaluer les réalisations, d'examiner les leçons du passé et de tracer la voie à suivre pour l'avenir de notre organisation. Parmi les éléments de cette introspection et de cette réflexion sur les travaux de l'ONU, il serait important d'améliorer la perception des Nations Unies au sein du public, d'édifier une plus large représentation et de démontrer que l'Organisation continuera d'être pertinente dans les années à venir.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Plusieurs représentants souhaitant faire des déclarations dans l'exercice de leur droit de réponse, je vais leur donner la parole.

Auparavant, je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres de l'Assemblée générale le savent, nous coopérons étroitement avec le Gouvernement irlandais pour faire avancer le processus de paix en Irlande du Nord. Je voudrais brièvement présenter la position du Gouvernement britannique sur un aspect des négociations dont le Premier Ministre de l'Irlande a parlé hier dans ses observations, à savoir la remise des armes par les parties au dialogue.

Les Gouvernements britannique et irlandais ont tous deux pour objectif de passer au stade où toutes les parties participeront aux négociations en Irlande du Nord en tant que base d'un règlement politique durable. Dans la Déclaration conjointe de décembre 1993, nos gouvernements ont affirmé que

«les parties dotées d'un mandat démocratique, qui montrent leur attachement à des méthodes exclusivement pacifiques et qui ont prouvé qu'elles respectaient le processus démocratique, sont libres de participer

pleinement à la politique démocratique et de s'associer au dialogue en temps utile.»

Dans un discours prononcé devant le Parlement irlandais en décembre 1993, le Ministre irlandais des affaires étrangères a déclaré :

«Des questions ont été soulevées sur la façon de définir une cessation permanente de la violence. Nous parlons d'un transfert d'armes et nous insistons sur le fait qu'il ne s'agirait pas simplement d'une cessation temporaire de la violence pour voir ce qu'offre le processus politique. Il ne saurait y avoir d'équivoque en ce qui concerne la résolution des deux gouvernements à cet égard.»

Ces deux déclarations reflètent la position de mon gouvernement en la matière. En particulier, nous sommes d'avis qu'il doit y avoir une remise d'armes effective en tant que mesure de confiance, et en tant que signal du début d'un processus.

**M. Kim Chang Guk** (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole pour répondre à ce qu'a déclaré ce matin le Ministre des affaires étrangères sud-coréen.

Nous connaissons certes assez bien ce monsieur de Séoul. Mais, ce matin, nous avons été frappés par son impudence et par son ignorance de la politique. Pensant que les peuples du monde ne connaissent pas les réalités de la péninsule coréenne, il a cherché à nous traîner dans la boue et à induire le public en erreur.

Dans sa déclaration aujourd'hui, nous pouvions distinguer nettement les couleurs véritables d'un politicien d'un pays colonial. Je vais réfuter point par point ce qu'il a dit à notre sujet.

Premièrement, nous rejetons son allégation relative aux questions des droits de l'homme dans notre pays. Le problème existe chez les autorités sud-coréennes. Nous pensions que M. Mandela, Président de l'Afrique du Sud, était la personne qui avait passé le plus de temps en prison, mais en Corée du Sud, on peut encore trouver plusieurs dizaines de prisonniers qui ont passé plus de 40 ans en prison parce qu'ils ont refusé d'être convertis.

M. Gong a parlé de familles séparées et de l'ouverture de notre société. Il s'agit précisément de questions que nous voulions poser aux autorités sud-coréennes, qui soumettent la population à la Loi sur la sécurité nationale pour réprimer

leurs vives aspirations à la réunification du pays. La Loi sur la sécurité nationale interdit aux Sud-Coréens de rencontrer leurs compatriotes du Nord, d'échanger des lettres et même de communiquer par téléphone avec la population du Nord.

La Corée du Sud est le seul pays au monde qui, en vertu de la loi, interdit à ses habitants de se rencontrer, d'échanger des lettres et de recevoir des appels téléphoniques. Ceux qui violent la loi sont emprisonnés. Il y a juste un mois, les dirigeants sud-coréens ont arrêté et emprisonné Mme Pakyeng Gil, âgée de 70 ans, qui est la femme du Rév. Mun i Khoan, parce qu'elle avait visité Pyongyang, ce qui est un délit en vertu de la Loi sur la sécurité nationale.

Les dirigeants sud-coréens ont érigé un mur de béton le long de la ligne de démarcation militaire pour faire obstacle à la circulation entre le Nord et le Sud. Dans ces conditions, il est impossible de croire que les familles séparées puissent se rencontrer.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté mondiale pour qu'elle exerce son influence sur les autorités sud-coréennes afin qu'elles abolissent cette Loi sur la sécurité nationale, loi inhumaine et immorale, et démolissent le mur de béton pour permettre aux familles séparées de se réunir.

En ce qui concerne la question nucléaire, ce sont les États-Unis qui sont à l'origine de ce problème. Les autorités sud-coréennes ont commis un acte criminel en demandant un parapluie nucléaire à des forces extérieures. Le problème est que la Corée du Sud n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne la question nucléaire. La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont les pays autorisés à résoudre ce problème. La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont déjà convenus de régler cette question. Par conséquent, les autorités sud-coréennes n'ont rien à faire, si ce n'est rester tranquilles et voir ce que nous faisons.

L'Accord d'armistice a été signé par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. La Corée du Sud s'est opposée à l'Accord d'armistice. Aujourd'hui, le mécanisme d'armistice ne fonctionne pas parce que les États-Unis l'ont systématiquement détruit. Cela sert à camoufler l'occupation étrangère de la Corée du Sud. Dans ces conditions, nous proposons à la partie américaine d'engager des pourparlers pour créer un nouveau mécanisme de paix. La Corée du Sud n'a rien à y voir parce qu'elle n'est pas réellement partie à l'Accord d'armistice. Si la Corée du Sud a véritablement pour souci la paix dans la péninsule coréenne, elle doit rester tranquille et observer ce

qui se passe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

En ce qui concerne les pourparlers entre le Nord et le Sud, comment pourrions nous envisager de siéger à la même table que ceux qui, même à la présente session, ont tout fait pour tenter de calomnier celui qui serait leur interlocuteur? Si les autorités sud-coréennes veulent vraiment parler avec nous, elles devraient commencer par s'excuser auprès de la nation pour l'attitude immorale qu'elles ont adoptée l'année dernière lorsque la population du Nord pleurait le père de la nation, le Président Kim Il Sung, et au moins montrer leur sincérité en abrogeant la Loi sur la sécurité nationale et en abattant le mur de béton.

**M. Gaussot** (France) : Plusieurs délégations ont aujourd'hui encore évoqué la question des essais nucléaires. Certaines ont pris soin de peser soigneusement leurs propos, mais d'autres n'ont pas fait preuve de la même mesure.

La délégation française tient à souligner une nouvelle fois que les jugements ainsi portés ne correspondent pas à une appréciation objective des faits. Je rappelle à ce sujet que l'achèvement par la France de la campagne en cours doit être considéré pour ce qu'il est. Il s'agit d'un achèvement, d'une série d'essais limités à huit au plus, et qui sera menée à terme avant la fin du mois de mai 1996.

Notre objectif demeure d'aboutir dès l'an prochain à la conclusion d'un traité d'interdiction vraiment significatif, c'est-à-dire qui interdise tout essai d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. À cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir de l'approbation qui a été donnée par plusieurs délégations à cet objectif fondamental et à l'engagement que mon pays a pris le premier en faveur d'une telle option.

Je le redis : la campagne d'achèvement de nos essais ne porte pas atteinte à l'environnement, ainsi que d'éminents scientifiques l'ont amplement démontré. Elle est conforme au droit et aux engagements pris par la France, car l'extrême retenue n'est pas l'interdiction.

Enfin, cette campagne permet à la France de plaider résolument pour l'option la plus satisfaisante et la plus exigeante quant à la portée du traité d'interdiction des essais.

Je rappelle par ailleurs qu'un membre du Gouvernement français a eu récemment des entretiens aussi francs que positifs avec des représentants des pays du Forum du

Pacifique Sud, qu'il a assurés de la volonté de la France de maintenir et de développer sa coopération avec ces États.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans son intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies cet après-midi, M. Leoro Franco, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, a parlé d'événements survenus entre nos deux pays au début de cette année, ainsi que de divergences qui existent dans nos relations bilatérales. À cet égard, la délégation du Pérou souhaite apporter les précisions suivantes.

Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de l'Équateur n'a pas précisé que le Protocole relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières, qui a été signé le 29 janvier 1942 par le Pérou et l'Équateur, est le traité international qui a posé définitivement des bornes le long de la frontière entre nos deux pays, et que la sentence arbitrale du capitaine de l'armée de mer et de terre brésilien, Braz Dias de Aguiar, rendue le 15 juillet 1945, a résolu les désaccords sur la démarcation de la frontière déjà fixée.

Le Pérou nie l'existence d'un problème territorial avec l'Équateur, car conformément au droit international, le Protocole de Rio de Janeiro de 1942 a défini une frontière reconnue au plan international, avec l'engagement de quatre pays — l'Argentine, le Brésil, le Chili et les États-Unis d'Amérique — de la garantir.

Une distinction claire doit être faite entre une ligne frontière — laquelle, dans le cas présent, a déjà été établie et reconnue au plan international — et sa démarcation, qui est sa concrétisation sur le terrain. Le Pérou admet que certaines sections de la frontière commune n'ont pas encore été délimitées, et que la réalisation de cette démarcation est l'objet même du point 6 de la Déclaration de Paz de Itamaraty, en février de cette année.

Le Pérou a dénoncé en temps utile devant le Conseil de sécurité le déclenchement inattendu d'un conflit armé en janvier de la présente année. Nous nous efforçons aujourd'hui de résoudre, dans le cadre juridique qui a établi notre frontière, notre différend avec l'Équateur.

**M. Leoro Franco** (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Quelle que soit sa signification, l'existence même du Protocole de Rio de Janeiro implique qu'une vaste zone reste à délimiter, la zone du *divortium aquarum* Santiago Zamora, élément qui, géographiquement parlant, n'existe pas, de sorte que ce problème n'a pas de solution. Le verdict de Dias de Aguiar a été obtenu en 1945, avant l'apparition de ce problème, qui a surgi en 1947. Donc, ce

problème demeure. Nous en avons référé aux pays garants, en raison de leur participation aux développements récents qui ont activement contribué à l'apaisement de ce conflit.

Pour cette raison, nous ne pouvons que répéter ce que j'ai dit dans ma précédente déclaration, à savoir que si la situation implique de sérieuses différences entre les deux pays, ce sont des différences qui sont là et qui demeurent en raison du point 6 de la Déclaration d'Itamaraty.

**M. Kyu Hyung Lee** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une grande réticence que j'ai choisi d'intervenir, à la suite des déformations contenues dans la déclaration que l'on a entendue sur la République de Corée et des allégations portées à son encontre. Il me serait certes loisible de tenir pour négligeable la déclaration du représentant en question, mais je me sens tenu d'apporter l'éclaircissement suivant pour le bénéfice de tous les représentants rassemblés dans cette salle :

S'agissant de la question nucléaire, ma délégation voudrait attirer l'attention du représentant en question sur le fait que vendredi dernier, le 22 septembre, à Vienne, la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a, par 74 voix contre zéro, adopté une résolution de plus sur le non-respect par la Corée du Nord de l'accord de sûreté de l'AIEA. Nous espérons sincèrement que la Corée du Nord remplira ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'accord de sûreté qu'elle a passé avec l'AIEA.

Parallèlement, ma délégation presse une fois de plus la Corée du Nord d'engager un dialogue avec le Sud pour la mise en oeuvre rapide de la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne (CO/1147).

La protection des droits de l'homme a été et continue d'être une priorité fondamentale de l'ordre du jour de mon gouvernement. Depuis l'installation du gouvernement civil en 1993, un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer les droits de l'homme dans mon pays. Le dossier de la protection et de l'amélioration des droits de l'homme dans la République de Corée est dûment explicité dans de nombreux rapports et études faisant autorité, y compris par les grandes organisations d'observation de droits de l'homme dans le monde, et se trouve attesté par notre participation continue à la Commission des droits de l'homme.

En conséquence, la tentative de la Corée du Nord de porter atteinte à la bonne réputation de la Corée dans le domaine des droits de l'homme ne peut susciter que des

moqueries dans la communauté internationale. Je pense que la délégation nord-coréenne a choisi le mauvais sujet, au mauvais moment, au mauvais endroit, car l'Organisation des Nations Unies est un lieu où les mensonges et la déformation des faits se détectent facilement. De nombreux représentants sont venus dans mon pays et ont pu constater de visu qu'une démocratie de plein droit y prospère.

Ma délégation souhaite profiter de l'occasion pour citer brièvement le rapport de juin 1994 d'Amnesty International sur le statut des prisonniers politiques en Corée du Nord. Un fait particulièrement alarmant du dossier est la révélation des noms d'un grand nombre de prisonniers politiques qui sont maintenus en détention dans de nombreux camps de concentration à travers le pays. Il est estimé que des milliers de prisonniers sont détenus dans de nombreux camps de concentration à travers la Corée du Nord et que plus de 430 Sud-Coréens ont été emmenés au Nord contre leur volonté depuis la fin de la guerre de Corée.

D'après un rapport annuel sur les droits de l'homme publié par une organisation faisant autorité,

«le régime de Corée du Nord soumet ses citoyens à un contrôle rigoureux et établit des barèmes de sécurité pour chaque individu, lesquels déterminent l'accès à l'emploi, aux écoles, aux soins médicaux et à certains magasins, ainsi que l'admission au Parti du travail coréen. Le régime n'autorise aucune association ou presse indépendante et peu d'information atteint le public, à l'exception de celle approuvée et distribuée par le Gouvernement.»

Un autre témoignage frappant de la situation déplorable des droits de l'homme en Corée du Nord est le fait qu'au cours d'une année, le nombre de ceux qui font défection et qui viennent dans mon pays depuis les camps de travail forestier nord-coréens de Sibérie atteint presque la soixantaine. Si la République populaire démocratique de Corée est réellement, comme elle le prétend, un

«État où les droits de l'homme sont respectés et garantis avec certitude»,

ma délégation la presse d'ouvrir sa société et de permettre à la communauté internationale de constater directement l'état actuel de sa situation des droits de l'homme. De plus, nous demandons que les détenus et les individus qui ont été séparés de leurs familles soient au moins autorisés à entrer en communication avec leurs familles et ceux qui leur sont chers.

Pour terminer, j'écarterai toutes les autres déclarations de la Corée du Nord, car nous savons tous qu'en dépit des arguments déraisonnables avancés ou d'autres tentatives de tromper la communauté internationale, la République de Corée est une entreprise réussie en termes de démocratisation et de prospérité économique, dont le peuple coréen tout entier peut être fier.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Pour la seconde fois, et compte tenu que le droit de parole est limité dans ce cas à cinq minutes, je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Kim Chang Guk** (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : De nouveau, il me semble que le représentant de la Corée du Sud n'est absolument pas informé des questions relatives à la péninsule coréenne. Je lui conseille d'examiner très attentivement et en détail le cadre convenu par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, car aucune solution de la question nucléaire coréenne ne peut être justifiée si sa mise en oeuvre ne se fait pas dans ce cadre convenu.

Deuxièmement, il y a seulement un mois, un prisonnier de longue date a été libéré en Corée du Sud. Il avait passé 43 ans en prison. Je suis également très surpris de constater que le représentant de la Corée du Sud ne se soit pas prévalu de la Loi de sécurité nationale de son pays. Il n'a jamais mentionné la Loi de sécurité nationale ni ce qu'elle signifie véritablement pour le peuple coréen.

Nous voudrions aussi poser une question au représentant sud-coréen au sujet des remarques qu'il vient de faire à propos d'Amnesty International. Qui a fourni les données à Amnesty International pour calomnier notre pays? Réponse : les autorités sud-coréennes.

Nous rejetons donc toutes les allégations du représentant sud-coréen. Je lui conseille à nouveau de mieux s'informer sur la situation dans son propre pays et sur le sens véritable pour notre nation de la Loi de sécurité nationale.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Pour la seconde fois également, je donne la parole au représentant du Pérou.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Je serai très bref à ce stade du débat.

Il est important que l'Assemblée générale prenne connaissance de la précision suivante : les accords qui

peuvent exister en matière de démarcation entre le Pérou et l'Équateur ont été soumis en temps opportun à l'arbitrage, accepté par les deux pays. Un tel arbitrage a été mené à bien dans le cadre du Traité garanti par quatre pays — Argentine, Brésil, Chili et États-Unis — et a été accepté par les deux parties. L'Équateur a continué de respecter pendant longtemps la ligne de démarcation ainsi établie, évoquant même l'arbitrage en question.

Le Pérou considère qu'il est important de reconnaître que tant le Protocole de Rio de Janeiro de 1942 que l'arbitrage en question font partie du droit international exécutoire. Le Pérou est fermement attaché à poursuivre, conformément au point 6 de la Déclaration de paix d'Itamaraty de janvier 1995, les efforts en faveur d'une solution définitive, à la lumière desdits instruments internationaux, acceptés par les parties et internationalement reconnus.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Pour la seconde fois également, je donne la parole au Ministre des relations extérieures de l'Équateur.

**M. Leoro Franco** (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Il est clair que ce que vient d'exprimer l'Ambassadeur du Pérou renvoie à un cas pour lequel un jugement a été prononcé en 1945, mais l'inexistence du *divortium aquarum* entre les rivières Santiago et Zamora apparaît uniquement sur une carte du Service aérophotogrammétrique des États-Unis établi pour la commission d'alors, sur laquelle on peut constater que l'élément géographique qu'aurait été le *divortium aquarum* Santiago-Zamora n'existe pas. Cela est apparu seulement en 1947, de sorte qu'un jugement prononcé en 1945 ne peut régler un problème surgi en 1947, pour lequel le Gouvernement de l'Équateur a demandé aux garants du Protocole d'inviter le Pérou à procéder à un examen conjoint et à déterminer, s'il y avait un doute quelconque, cette réalité géographique. Une telle invitation a été réitérée en 1956, mais elle n'a pas été acceptée par le Pérou à ce moment-là ni à ce jour.

Par ailleurs, il existe, au point 6 de la Déclaration de paix d'Itamaraty, la mention «questions non réglées» qui peut renvoyer à des questions de démarcation, dans certains cas, et de délimitation, dans d'autres. Il n'existe pas le moindre doute à ce sujet.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Pour la seconde fois également, je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Lee Kyu Hyung** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je regrette sincèrement d'intervenir à

nouveau pour répondre à une autre déclaration déraisonnable formulée par la délégation de la Corée du Nord.

Je parlerai brièvement de la Loi de sécurité nationale.

La position du Gouvernement de la République de Corée au sujet de la Loi de sécurité nationale a été exprimée en détail à plusieurs reprises, y compris devant la Commission des droits de l'homme à Genève.

La situation sur la péninsule coréenne demeure le dernier vestige de la guerre froide et doit être abordée avec délicatesse et patience. Bien que le peuple coréen souhaite une amélioration de la situation politique afin que certaines dispositions de la Loi ne soient plus nécessaires, un consensus national a été rassemblé pour le maintien de la Loi dans le but de préserver la paix, la liberté, la démocratie et les droits de l'homme dans notre pays.

La Loi de sécurité nationale sera abrogée dès que la Corée du Nord renoncera à sa politique d'agression.

*La séance est levée à 18 h 25.*